

# **CONSEIL MUNICIPAL DE BRON**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

**ORDRE DU JOUR**

<b>DÉLIBÉRATION N° 1 :</b>	10
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
<b>DÉLIBÉRATION N° 2 :</b>	11
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
<u>Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DELIBERATION N° 3 :</b>	12
<u>ÉLECTIONS</u>	
<u>Modification des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
<b>DELIBERATION N° 4 :</b>	14
<u>ÉLECTIONS</u>	
<u>Majorations des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
<b>DELIBERATION N° 5 :</b>	16
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Recensement de la population</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DELIBERATION N° 6 :</b>	17
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Adhésion au socle commun de compétences avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DELIBERATION N° 7 :</b>	18
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DELIBERATION N° 8 :</b>	19
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Demande d'agrément pour un service civique dans le cadre de l'Agenda 2030</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DELIBERATION N° 9 :</b>	20
<u>POLICE MUNICIPALE</u>	
<u>Création d'une brigade cynophile</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME ISABELLE DA SILVA</u>	
<b>DELIBERATION N° 10 :</b>	23
<u>POLICE MUNICIPALE</u>	
<u>Convention relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance d'un chien de patrouille affecté au service Police Municipale</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME ISABELLE DA SILVA</u>	
<b>DELIBERATION N° 11 :</b>	26
<u>FINANCES</u>	
<u>Approbation de la décision modificative n° 3 au budget principal pour 2022</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DÉLIBÉRATION N° 12 :</b>	27
<u>FINANCES</u>	
<u>Rapport d'Orientation Budgétaire 2023</u>	

<b>DÉLIBÉRATION N° 13 :</b>	39
<u>FINANCES</u>	
<u>Investissement</u>	
<u>Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b>DELIBERATION N° 14 :</b>	40
<u>FINANCES</u>	
<u>Centre Communal d'Action sociale - CCAS - Attribution d'acompte sur la subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD</u>	
<b>DELIBERATION N° 15 :</b>	41
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Signature d'une convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition exclusive du domaine public avec le Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
<b>DELIBERATION N° 16 :</b>	43
<u>UNIVERSITE</u>	
<u>Attribution d'une subvention à une association étudiante au titre du fonds de subvention aux associations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
<b>DELIBERATION N° 17 :</b>	44
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL -</u>	
<u>Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE</u>	
<b>DELIBERATION N° 18 :</b>	46
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association du Patrimoine Militaire de Lyon et de sa Région - Attribution d'une subvention</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. STÉPHANE GENIN</u>	
<b>DELIBERATION N° 19 :</b>	48
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Sportive Universitaire Lyonnaise - ASUL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
<b>DELIBERATION N° 20 :</b>	49
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Sport dans la Ville - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
<b>DELIBERATION N° 21 :</b>	50
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Entente Municipale Sportive Bron XV - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
<b>DELIBERATION N° 22 :</b>	51
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Basket Club - BBC - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
<b>DELIBERATION N° 23 :</b>	52
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	

Association Bron Handball - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 24 :** \_\_\_\_\_ **53**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Racing Club Bron Décines Natation - RCBD Natation - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 25 :** \_\_\_\_\_ **54**  
VIE ASSOCIATIVE

Académie d'Escrime de Bron - AEB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 26 :** \_\_\_\_\_ **55**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Boxing Academy - BBA - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 27 :** \_\_\_\_\_ **56**  
VIE ASSOCIATIVE

Club pétanque Bron Terrailon - CPBT - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 28 :** \_\_\_\_\_ **58**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Sporting Club Bron Terrailon Perle - SCBTP - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 29 :** \_\_\_\_\_ **59**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Tennis Club de Bron - TCB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 30 :** \_\_\_\_\_ **61**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Taekwondo - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

**DELIBERATION N° 31 :** \_\_\_\_\_ **62**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Pôle en Scènes - PES - Approbation de la convention d'objectifs et la convention de moyens et attribution de subventions pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

**DELIBERATION N° 32 :** \_\_\_\_\_ **63**  
VIE ASSOCIATIVE \_\_\_\_\_ **63**

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

**DELIBERATION N° 33 :** \_\_\_\_\_ **64**  
VIE ASSOCIATIVE

Association Lire à Bron - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023  
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

<b>DELIBERATION N° 34 :</b>	65
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association École de musique Harmonie la Glaneuse - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
<b>DELIBERATION N° 35 :</b>	66
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe - CSCGP - Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
<b>DELIBERATION N° 36 :</b>	67
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Centre Social et Socioculturel les Taillis - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
<b>DELIBERATION N° 37 :</b>	68
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association la Maison des Essarts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
<b>DELIBERATION N° 38 :</b>	69
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Maison de quartier les Genêts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
<b>DELIBERATION N° 39 :</b>	70
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FATIH DEMIRAY</u>	
<b>DELIBERATION N° 40 :</b>	71
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Réussir l'Insertion à Bron – RIB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
<b>DELIBERATION N° 41 :</b>	72
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion (MSD ACI) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
<b>DELIBERATION N° 42 :</b>	73
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association COBRA - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME NATHALIE BRAMET-REYNAUD</u>	
<b>DELIBERATION N° 43 :</b>	74
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI</u>	
<b>DELIBERATION N° 44 :</b>	77
<u>FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT</u>	

<u>Demande de garantie partielle d'emprunt par la Foncière d'Habitat et Humanisme – Réhabilitation immeuble collectif 7 rue des Glycines à Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 45 :</u></b>	<u>78</u>
<u>FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT</u>	
<u>Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat - Construction de 13 logements au 93 avenue Pierre Brossolette à Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 46 :</u></b>	<u>79</u>
<u>HABITAT</u>	
<u>Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social 2023-2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 47 :</u></b>	<u>81</u>
<u>HABITAT</u>	
<u>Mise en location avec baux d'habitation des Résidences La Garenne, Alsace-Lorraine, Ferdinand Buisson et Jean Moulin</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 48 :</u></b>	<u>85</u>
<u>URBANISME</u>	
<u>Secteur Genêts Kimmerling : Conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) et Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO)</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME ÉVELYNE BRUNET</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 49 :</u></b>	<u>88</u>
<u>RENOUVELLEMENT URBAIN</u>	
<u>ZAC Terraillon : Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la SERL du 30 octobre 2018</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 50 :</u></b>	<u>89</u>
<u>MODIFICATION DE TARIFS</u>	
<u>Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon - tarifs applicables pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 51 :</u></b>	<u>90</u>
<u>MODIFICATION DE TARIFS</u>	
<u>Parc Cimetière de la Métropole de Lyon site de Bron</u>	
<u>Tarifs applicables pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY</u>	
<b><u>DELIBERATION N° 52 :</u></b>	<u>91</u>
<u>CULTURE</u>	
<u>Avenant à la convention DSP pour la gestion du cinéma LES ALIZÉS</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 décembre 2022 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 14 décembre 2022 à 16h35 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

### **Membres présents : 36**

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Madame Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLON, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Claire DURAND MOREL, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

### **Conseillers en retard :**

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, pouvoir à Mme Valérie BOULARD jusqu'à 16 h 45  
M. Grégory BRUNET, pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI jusqu'à 17 h 05  
Mme Anne-Laure BADIN, pouvoir à M. Rémi COURT jusqu'à 17 h 10  
Monsieur Djamel BOUABDALLAH, pouvoir à Mme DURAND-MOREL jusqu'à 16 h 45  
Monsieur Filipe GALVAO, pouvoir à Mme Nesrine MECHKAR jusqu'à 17h 50

### **Membres présents par procuration : 7**

M. Raphaël SULTANA, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE, pouvoir à M. René SIMILLON  
Mme Maryam EL GUIZANI, pouvoir à Mme Marion CARRIER  
M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Fatih DEMIRAY, pouvoir à Mme Muriel ROBIC  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Stéphanie VELLA, pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

### ***Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h35.***

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Marie BRUNET.

### ***Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Marie BRUNET, secrétaire de séance.***

Avant d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire souhaite revenir sur deux points importants.

### ***Intervention de M. le Maire***

Tout d'abord, sur la délibération qui concernait ma protection fonctionnelle, comme vous le savez, comme l'exige la loi, j'ai dû sortir de la salle, ne pouvant pas participer aux débats. J'ai donc lu le procès-verbal avec attention. En toute franchise, j'ai été effaré par ce que j'ai lu. Je vous le dis vraiment du fond du cœur.

Je cite le PV, qui est public. Madame Lucile MOREL a dit :

*« Afin d'éclairer notre vote, nous avons besoin d'un peu plus d'informations. En effet, la protection fonctionnelle est accordée par le Conseil Municipal selon les faits qui se déroulent à chaque demande. Il nous semble que nous manquons d'informations dans cette délibération et lors de la commission, nous n'avons pas eu de réponse ».*

Je continue de citer, mot pour mot :

*« Par exemple, à l'initiative de qui le Procureur a-t-il ouvert des poursuites ? Est-ce que c'est à la demande de M. le Maire ? »*

Madame Lucile MOREL, est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous avez dit ? Soit il y a une méconnaissance totale des institutions, soit il y a une volonté délibérée de placer le débat à un niveau historiquement bas. Est-ce que vous savez qu'en France, il y a ce que l'on appelle la séparation des pouvoirs ? Est-ce que vous pensez vraiment que le Procureur de la République prend ses instructions tous les matins auprès du Maire de Bron ? En disant cela, vous remettez en cause la probité d'un homme impartial. J'ai hâte de connaître sa réaction, puisque le PV lui a été envoyé.

D'autre part, je suis également très étonné que vous ne connaissiez pas un minimum le fond du dossier, car la personne qui est assignée par le Monsieur le Procureur, Monsieur Malik BOUADJAR, s'est présenté de lui-même dans un article du Progrès du mois de mai 2020, comme étant un militant PS, donc l'un de vos camarades, période qui coïncide avec le début du harcèlement présumé.

Pour en finir avec cette délibération concernant la protection fonctionnelle, je remercie en revanche, encore une fois, les élus d'opposition qui ont voté pour et les élus de l'opposition qui se sont abstenus. Concernant tous ceux qui ont voté contre, à savoir tout le groupe socialiste, je vous le dis : jamais, et je dis bien jamais, Jean-Jack QUEYRANNE ou Annie GUILLEMOT n'auraient voté contre, car eux avaient une stature, le sens des responsabilités et faisaient de la Politique, avec un grand « P ».

Concernant maintenant, et j'en finirai là-dessus...

### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Je peux vous répondre, Monsieur le Maire ?

### ***Intervention de M. le Maire***

Non, je n'ai pas fini.

Concernant maintenant la délibération sur la cession du terrain Mas de Rebufer, Madame MOREL, encore vous, et Madame DURAND-MOREL, vous nous aviez assuré qu'il n'y avait jamais eu de hausse d'impôts durant les mandats précédents, alors que vous étiez élues.

Je vais vous rafraîchir la mémoire :

- Élections municipales de 2008, hausse des impôts en 2009 de 6 %.
- Élections municipales de 2014, hausse des impôts en 2015 de 5 %.

Ma question est toute simple, je pense que chacun dans le public se la pose : pourquoi vous mentez délibérément ? Le problème en mentant, c'est que dorénavant, il y aura toujours un doute sur la sincérité et l'honnêteté de vos interventions futures.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du 15 novembre 2022, qui a été communiqué aux conseillers.

### **Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions concernant ce procès-verbal.**

Madame Lucile MOREL souhaite intervenir.

### ***Intervention de M. le Maire***

Madame MOREL, c'est sur le procès-verbal ou pas ?

### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Oui, mais si je n'ai pas le droit de répondre à vos remarques...



### ***Intervention de M. le Maire***

Non, parce que ce n'était pas une question. Donc là, maintenant, c'est sur le procès-verbal.

### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Bon, donc pas de débat... Oui, j'ai aussi des interventions sur le procès-verbal, qui concernent également des problèmes de vérité, puisque vous avez affirmé publiquement lors du Conseil Municipal du 6 octobre, que notre groupe avait voté contre la subvention pour l'association des Orphelins de la Police Nationale.

Nous avons vérifié dans le PV, il s'agissait du Conseil municipal du 3 février 2022. Tout le Conseil Municipal, toute l'opposition a voté pour cette subvention de 250 €. Donc, quand vous venez me dire que nous mentons, excusez-moi, Monsieur le Maire, il y a un problème.

J'ai signalé cette erreur pour la vérifier à votre cabinet il y a plus d'une semaine, il n'a pas daigné me répondre.

Voilà, je voulais signaler ça pour que ça apparaisse dans le PV de ce Conseil.

Deuxièmement, dans le PV du 15 novembre, il est indiqué que le PV du CM du 6 octobre a été validé en séance. Or, la dernière fois, nous n'avons pas validé le PV du 6 octobre en séance, on est passés tout de suite aux délibérations parce qu'on avait des remarques là-dessus, et que ce PV n'a été validé qu'après plusieurs jours. Nous avons échangé avec les services, nous avons confirmé que nous approuvions ce PV du 6 octobre, mais ça s'est fait après des échanges avec vos services par mail plusieurs jours après. J'aimerais que ça figure aussi.

Enfin, ce n'est pas grave mais je tiens à signaler, je m'appelle Lucile et dans le PV, on m'appelle Lucie à chaque fois. Ce n'est rien mais ce serait bien que ce soit corrigé. Merci.

### ***Intervention de M. le Maire***

Concernant la subvention à l'Association des Orphelins de la Police, il ne vous a pas échappé qu'on en a voté deux. Effectivement, la dernière, début 2022, et certainement vous avez voté pour. En revanche, la première – et ça, je demande aux services qu'ils vérifient - la première fois qu'on a voté la délibération pour cette association, je suis certain que vous avez voté contre. La première fois, on avait même eu un débat derrière, parce que je vous avais même demandé pourquoi vous aviez voté contre, et je ne sais plus qui de vous avait dit « parce que ce n'est pas une association locale ». Donc ça, on va vérifier, mais en tout cas, une fois, vous aviez voté contre et je pense que vous rendant compte de l'énormité du vote contre, après effectivement, vous avez voté pour.

### **Monsieur le Maire passe au vote.**

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

***Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 15 novembre 2022.***

## **DÉLIBÉRATION N° 1 :**

### **COMMUNICATION**

**Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020**

**RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE**

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Bonsoir à tous. En espérant qu'on finira à 19h50.

C'est une intervention importante sur vos décisions, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal. C'est surtout pour pointer du doigt le coût des audits au niveau des finances publiques. Les deux audits que vous avez faits au niveau de RIB, 40 000 €, et les centres sociaux pour 120 000 €. Donc, c'est pour noter ce coût qui paraît exorbitant dans la période où nous sommes, et aussi pour rappeler bien sûr que les associations et vous le savez bien, sont autonomes via leur CA, et même si la Ville a de nombreux élus de droit, il est important quand même de garder cette autonomie au niveau des associations. Et bien sûr, et ça vous ne pouvez pas nous en faire grief, de saluer le bénévolat important dans ces associations, même si on a la crise des bénévoles, il est important de saluer leur travail qui n'est simple.

Voilà, Monsieur le Maire, les remarques sur vos décisions.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Djamel.

Je partage le fond de votre intervention. Après, à partir du moment où on donne de l'argent public, et à partir du moment où est en responsabilité, c'est aussi légitime qu'on puisse savoir où va l'argent et comment il est utilisé.

D'ailleurs, je vous le rappelle juste, ça avait été notamment plus ou moins notifié dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Et encore une fois, ces audits, ils l'ont parfaitement compris, on n'est pas là pour les fliquer, mais on est là pour les accompagner et faire en sorte que l'accompagnement, notamment financier, soit le plus optimisé possible.

D'autres interventions ? Evelyne ?

#### ***Intervention de Mme Evelyne BRUNET***

Oui, je voudrais juste préciser que vous avez le montant maximum du marché, ça ne veut pas dire qu'on va tout utiliser sur la somme qu'on a notée. Non. Sachant que les audits des structures, on en a quand même six, donc si on divise par six, ce n'est pas quelque chose d'énorme. Non mais voilà, c'est mini-maxi.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Ça fait plaisir qu'on me précise les choses. Je ne les avais pas entendues depuis trente ans.

Après délibération, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication.

## **DÉLIBÉRATION N° 2 :**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Oui, je vais faire vite, puisqu'on en a parlé en commission.

Il s'agit pour la Ville d'avoir un appui pour la mise en place de l'ensemble du dispositif dit RGPD (règlement général pour la protection des données) au sein de la Ville.

Cette association va permettre aux services de bien déployer ce dispositif au sein de la collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Bron à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette adhésion,
- **APPROUVER** l'adhésion pour un montant de 450 € annuel révisable,
- **DESIGNER** le Délégué à la Protection des Données de la Ville pour la représenter auprès de l'AFCDP.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

#### ***Intervention de Mme Nesrine MECHKAR***

Ma collègue Anne-Laure BADIN m'a demandé de porter cette intervention.

Lors du dernier conseil, notre groupe avait évoqué la réglementation qui protège les données personnelles des Français et des Françaises. Nous remarquons à nouveau avec plaisir comment vous saisissez rapidement les sujets que nous amenons dans le débat de conseil et saluons cette adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel. Une collectivité comme Bron collecte en effet beaucoup de données à caractère personnel et unique. Il nous semble primordial que la loi soit respectée quant à leurs collecte et usage.

Je vous remercie.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Madame MECHKAR. J'ai oublié d'annoncer l'arrivée il y a quelques minutes de Madame BRAMET-REYNAUD.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 3 :**

### **ÉLECTIONS**

#### **Modification des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux**

#### **RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 16 juillet 2020, le deuxième conseil, le Conseil Municipal a voté les indemnités de fonction des élus municipaux. Ces indemnités, comme celles de l'ensemble des élus locaux, sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. Elles sont donc revalorisées automatiquement en cas de hausse de la valeur du point.

Ainsi, la hausse de 3,5 % de la valeur du point décidée par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> juillet 2022 représente pour le budget communal une dépense supplémentaire d'environ 15 000 € sur une année pleine. Dans un souci de cohérence avec les efforts demandés aux services municipaux et aux partenaires associatifs face aux enjeux notamment financiers de la commune, je vous propose donc de revoir ces taux d'indemnité afin de neutraliser l'effet de la hausse du point d'indice intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Très concrètement :

- indemnité du Maire : passage de 86,20 % à 83,28 %
- indemnité des Adjoints : passage de 22,10 % à 21,36 %
- indemnité des Conseillers délégués : passage de 5,60 % à 5,42 %.

En fait, pour être sûr que tout le monde ait compris, avec la hausse du point d'indice, automatiquement, comme les salaires des fonctionnaires, les indemnités des élus ont automatiquement augmenté. Nous avons pris la décision de diminuer cette hausse pour nous remettre au même niveau qu'avant. Je crois qu'on est une des seules villes de la Métropole à le faire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués aux taux et selon les modalités d'attribution que je viens d'indiquer.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

#### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Nous nous étonnons simplement de l'absence de la présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, qui pourtant doit être effectué avant le vote du budget.

Chaque année, je cite : « Les communes doivent en effet établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellées en euros, dont bénéficient les élus au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ». C'est une nouvelle obligation qui fait l'objet d'une fiche pratique de la DGCL, qui comprend toutes les précisions utiles et pour mieux éclairer et aider les collectivités, l'AMF a d'ailleurs mis à jour son guide fiche Statut de l'élu local, en reprenant et explicitant les indications apportées par la DGCL, à savoir que toutes les indemnités de fonction et toute forme de rémunération doivent y être mentionnées et distinguées par nature (les indemnités de fonction, les remboursements de frais, les avantages en nature, etc.). Il faut y inscrire les remboursements de frais engagés par les élus dans l'exercice de leurs fonctions, comme les frais d'hébergement, les déplacements. Dans cette fiche pratique, que nous disposons si vous en avez besoin, qui est intitulée « état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus », la DGCL indique que s'agissant du calendrier de sa communication, cela doit avoir lieu avant l'examen du budget.

D'où ma question, Monsieur le Maire, cette communication n'étant pas présente lors de ce DOB, quand comptez-vous nous la présenter ?

Je vous remercie.

***Intervention de M. le Maire***

Madame MOREL, vous avez entièrement raison. Le budget étant présenté en février, on vous le présentera en février. Tout simplement.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 4 :**

### **ÉLECTIONS**

#### **Majorations des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux**

**RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez fixé les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués, aux taux suivants par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

- Maire : 83,28 %
- Adjointes : 21,36 %
- Conseillers exerçant une délégation consentie par le Maire : 5,42 %.

Il y a une majoration.

Ainsi, après application de cette majoration, le taux des indemnités est porté à 101,79 % pour le Maire et à 28,48 % pour les Adjointes.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'application de la majoration de 15 % prévue à l'article L. 2123-22 1° du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de commune anciennement chef-lieu de canton, au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

- **APPROUVER** l'application de la majoration au titre de commune attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale prévue à l'article L. 2123-22 5°, au Maire et aux Adjointes.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

#### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Oui, Monsieur le Maire. On a bien noté que vos rémunérations restaient les mêmes. On note aussi que depuis juillet 2020, vous êtes élu également à la Région, qui vous prend du coup du temps. On aurait pu assister à une répartition peut-être plus équitable avec vos conseillers municipaux et vos adjointes, qui pallient peut-être plus vos absences depuis que vous êtes élu régional.

Voilà. Nous nous abstenons sur cette délibération.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Je m'abstiens également de toute réponse.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Toute l'opposition ? Non ? Monsieur BOUDEBIBAH ? Madame VELLA vote pour.

Je voudrais quand même juste rappeler une fois qu'effectivement, je passe du temps à la Région, et ça permet également de faire gagner la commune. Il ne faut peut-être pas l'oublier, Madame MOREL.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITÉ le rapport de M. le Maire.***

***POUR*** : La majorité municipale et Mme VELLA Stéphanie

***ABSTENTION*** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel , COURT Rémi, GALVAO Filipe et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile, BADIN Anne-Laure, MECHKAR Nesrine.

## **DELIBERATION N° 5 :**

### **PERSONNEL**

#### **Recensement de la population**

#### **RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Vous savez qu'aujourd'hui, le recensement est fait d'une manière partielle chaque année dans l'ensemble des collectivités.

On vous propose ici les conditions de rémunération des agents recenseurs qui seront au principal des jeunes Brondillants ou des agents de la collectivité, comme à l'accoutumée.

La petite nouveauté cette année, par rapport aux années précédentes, pour prendre en compte les difficultés que les uns et les autres rencontrent, c'est une prime par logement recensé, de 1,50 €, qui permettra une rémunération globalement au regard du portefeuille confié à chaque agent recenseur, de l'ordre de 2 300 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux enquêtes de recensement, à signer les documents et à poursuivre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.
- **APPROUVER** la création de 8 postes d'agents recenseurs.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*



## **DELIBERATION N° 6 :**

### **PERSONNEL**

**Adhésion au socle commun de compétences avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

#### *Intervention de Mme Lucile MOREL*

Je ne prends pas part aux votes sur celle-ci et la prochaine. Merci.

#### *Intervention de M. Marc DUBIEF*

J'y vais. Du coup, c'est une délibération traditionnelle ici, effectivement, on regroupe l'ensemble des services qui sont délivrés par le Centre de gestion :

- secrétariat des conseils médicaux,
- assistance juridique statutaire,
- assistance au recrutement,
- assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite, ce qui est quelque chose de très compliqué dans la Fonction Publique Territoriale,
- assistance du référent laïcité.

Tout cela pour un coût qui est un pourcentage de la masse salariale, ce n'est pas propre à la Ville de Bron, c'est vrai pour l'ensemble des collectivités pour ce type de service, pour une somme de 14 122 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'adhésion au socle commun de compétences avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention socle pour une durée de 5 ans au titre des années 2023 à 2027.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Pas d'intervention.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITE** le rapport de M. le Maire.

**NE PREND PAS PART AU VOTE : MME MOREL Lucile**

## **DELIBERATION N° 7 :**

### **PERSONNEL**

**Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

C'est une obligation fixée pour les collectivités. Effectivement, le Centre de Gestion propose ce service de médiation obligatoire préalable en matière de litige. Donc, effectivement, c'est une offre de service, dont on se servira ou pas selon les besoins. Il y a un forfait de 530 € pour la préparation des entretiens individuels et ensuite, un coût horaire de 66 €.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litige de la Fonction Publique Territoriale proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, médiateur compétent dans le cadre de la pérennisation et de la généralisation du dispositif,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

**NE PREND PAS PART AU VOTE : MME MOREL Lucile**

## **DELIBERATION N° 8 :**

### **PERSONNEL**

#### **Demande d'agrément pour un service civique dans le cadre de l'Agenda 2030**

#### **RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Pour pouvoir recruter parmi nos effectifs un service civique qui s'occupera spécifiquement de l'agenda 2030, on a besoin de délibérer, la précédente délibération qui datait de 2013 n'étant plus d'actualité.

On vous propose donc d'accueillir dans nos services un service civique qui s'occupera de l'agenda 2030.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **APPROUVER** la proposition d'accueillir un jeune en service civique dans le cadre d'une mission relevant du domaine de l'Agenda 2030, en ce qui concerne toutes les questions autour de l'environnement,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'agrément pour accueillir un volontaire en Service Civique et signer les documents relatifs à la poursuite des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

#### ***Intervention de M. Rémi COURT***

Bonjour, j'interviens au nom de Monsieur GALVAO.

L'agenda 2030 adopté il y a maintenant sept ans par les états membres de l'ONU est un plan mondial, fixant des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Nous sommes donc aujourd'hui à la moitié du chemin. Ces objectifs, sans entrer dans les détails, font la promotion de valeurs de sobriété, de meilleure répartition des richesses, d'éducation équitable et de qualité, de promotion et d'éducation à la santé, ou encore de mode de consommation raisonné et durable.

A l'échelle nationale, la France a établi une feuille de route avec une déclinaison des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Qu'en est-il à l'échelle de notre Ville ?

Nous demandons à ce que la déclinaison brondillante de l'agenda 2030 nous soit présentée.

Nous sommes évidemment tout à fait favorables à acter l'accueil d'une ou d'un jeune en service civique dans le cadre d'une mission relevant du domaine Agenda 2030.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions.**

Pas d'autres interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 9 :**

### **POLICE MUNICIPALE**

#### **Création d'une brigade cynophile**

#### **RAPPORTEURE : MME ISABELLE DA SILVA**

Messieurs, Mesdames, Chers collègues,

Je suis très contente de porter cette délibération ce soir avec la création d'une brigade cynophile au sein de notre Police municipale.

Cette création, avec la présence donc de maîtres-chiens et de leurs chiens, va être un véritable atout pour nos agents.

Donc, je vais essayer de simplifier le propos de la délibération pour être assez claire.

La présence des chiens et des maîtres-chiens a vraiment un aspect dissuasif, apporte un soutien opérationnel des équipes pour dénouer des crises sans utiliser la force. C'est une véritable aide à l'intervention des agents de la Police Municipale afin de faciliter la prévention d'individus hostiles et dangereux sur la voie publique, mais ça peut être également une aide pour la recherche des personnes qui sont en fuite, comme des mineurs qui sont en fugue, ou des personnes âgées qui sont désorientées qu'il faudrait retrouver.

Je suis ravie de cette création. Donc, à partir du 16 décembre 2022, avec l'accord du Conseil Municipal, la brigade cynophile interviendra sur le domaine public de la Ville. Elle aura principalement vocation à travailler prioritairement la nuit, mais pourra venir renforcer ponctuellement les brigades de jour à l'occasion de grands rassemblements ou événements significatifs.

La brigade cynophile se compose de deux chiens et de deux maîtres-chiens qui sont respectivement affectés dans chaque groupe de la brigade de nuit.

Le maître-chien est placé sous la responsabilité du Directeur de Police Municipale.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la création d'une brigade cynophile au sein de la Police Municipale de BRON,
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### ***Intervention de M. le Maire***

On note l'arrivée de Grégory BRUNET à 17h05.

#### **Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Interviennent : Mme Nesrine MECHKAR, Mme Claire DURAND-MOREL

#### ***Intervention de Mme Nesrine MECHKAR***

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, j'ai une petite question pour vous si vous le voulez bien.

Est-ce que c'est avec une brigade cynophile que vous souhaitez reconquérir la République ?

Lors du dernier Conseil Municipal le 15 novembre, vous nous avez tenu ces propos que je cite : « Qui est l'une des conditions pour la reconquête républicaine de ce territoire, la place Jean Moulin étant la place principale de Terraillon, qui est trop propice aux réunions sauvages et aux incivilités ». D'ailleurs, Monsieur le Maire, je sais que vous êtes un fervent admirateur de l'histoire française, mais permettez-moi de douter de l'aspect guerrier et violent de ce terme que vous employez pour parler de cette place de Bron, qui connaît effectivement des incivilités, mais où la République prospère bel et bien.

Mais revenons à cette délibération que vous nous présentez, Madame DA SILVA, où vous nous parlez de prévention de la délinquance, médiation entre la population et les forces de l'ordre, renforcer le sentiment de sécurité envers les Brondillants et les Brondillantes. A moins que vous trouviez des chiens qui parlent et communiquent comme nous, humains, le faisons, je doute très fortement qu'une brigade cynophile puisse améliorer la qualité du contact entre les gardiens de la paix et la population, lien déjà bien fragilisé des deux côtés.

Néanmoins, comme le reste de vos propositions, nous ne serons pas contre, juste par opposition démagogique, et nous comptons sur vous pour nous apporter des résultats et éléments chiffrés que nous vous demandons.

Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Merci, Monsieur le Maire.

La brigade cynophile apaiserait les tensions, les relations entre la population et la Police Municipale.

Mais avant que de recruter des chiens et des maîtres-chiens, nous souhaiterions d'abord rappeler à cette assemblée que la répression reste une prérogative régaliennne de l'État. Ceci a été dit lors du 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France le 22 novembre dernier.

Ainsi, le Maire PS de Clergy, Jean-Paul JEANDON, dit les difficultés et les glissements de mission entre les forces de l'ordre national et la PM. Ça, c'est un classique de tous les maires.

La sécurité englobe bien la prévention et la médiation. La Police Municipale doit rester une police de proximité. Ça, c'est Monsieur Frédéric PECHENARD, vice-président LR, du Conseil régional d'Île-de-France, qui le dit.

Non, les policiers municipaux, les maîtres-chiens municipaux, ne doivent pas être soumis à des situations à risque qui relèvent strictement des policiers nationaux, qui sont équipés à cet effet. A eux seuls de lutter contre la délinquance et la criminalité. Voilà ce que dit le Maire UDI de Vanves, Monsieur Bernard GAUDUCHEAU.

Seul l'État est chargé de veiller à la protection des personnes et des biens et de maintenir la paix.

Or, à Bron, il y a un super Maire, et jamais les mots de prévention, d'accompagnement, de sauvegarde de l'enfance, d'éducation, de médiation, de MJD, ne sont prononcés.

Seule la vidéo peut tout résoudre. Oui, c'est vrai, la vidéo est bonne pour les délits, mais elle ne s'applique que lorsque ceux-ci ont été commis, pas avant.

Enfin, contrairement à ce que vous disiez, vous avez de bien grandes difficultés à recruter les agents de la Police Municipale. Nous vous souhaitons le meilleur pour les maîtres-chiens.

Nous attendons encore l'effectif actuel de la Police Municipale, l'affectation exacte des agents et de leurs missions précises, ainsi que le bilan de la politique de tranquillité publique que vous avez mise en place.

Nous déplorons de ne pas siéger au CLSPD, compte tenu de ses attentes, car la sécurité nous intéresse au plus haut point.

Compte tenu de cette situation bien peu transparente, nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie.

***Intervention de M. le Maire***

Très bien. Madame DURAND-MOREL, on ne m'a pas appris à répondre à autant de mensonges, donc on va passer directement au vote.

***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Je m'y attendais.

***Intervention de M. le Maire***

De quoi ? Vous vous attendiez à mentir autant ?

***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Que vous disiez ça !

***Intervention de M. le Maire***

C'est bon, on va passer à autre chose.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je n'ai pas compris, Monsieur BOUDEBIBAH, vous votez quoi ?

Qui s'abstient ?

Donc, le groupe socialiste s'abstient, et Madame VELLA fait quoi ? Pour.

Et le groupe écologique ? Pour. Okay.

On note l'arrivée de Madame BADIN à 17h10.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR*** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

***ABSTENTION*** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

## **DELIBERATION N° 10 :**

### **POLICE MUNICIPALE**

#### **Convention relative à la propriété et aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance d'un chien de patrouille affecté au service Police Municipale**

#### **RAPPORTEURE : MME ISABELLE DA SILVA**

Merci. J'aurais bien aimé répondre quand même. Mais bon...

Par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, la Ville a décidé de créer une brigade cynophile. Conformément à l'article R. 511-34-1 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), le chien d'une telle brigade doit être acquis par la collectivité, laquelle en détiendra alors la propriété.

Par ailleurs, en application de l'article 5 511-34-5 du CSI, l'hébergement du chien est assuré par la commune si elle dispose d'un chenil. A défaut, à titre dérogatoire, le chien de patrouille peut être hébergé par un maître-chien, dans les conditions prévues par une convention entre lui et la collectivité, précisant notamment les modalités d'indemnisation de l'agent et de prise en charge des frais d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de l'animal.

La Ville n'étant pas dotée d'un chenil pour l'accueil de chiens de police, elle a proposé à un agent titulaire de la police Municipale déjà propriétaire d'un chien formé à la spécialité patrouille, d'une part, que ce dernier lui soit cédé à titre gratuit et, d'autre part, que l'agent s'occupe de l'animal à son domicile, lors des jours où il n'est pas inscrit au service, conformément à la convention conclue avec l'intéressé.

C'est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de l'acquisition d'un chien de patrouille à titre gratuit et la conclusion d'une convention avec le maître-chien fixant notamment les modalités d'indemnisation de l'agent et de prise en charge des frais d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de l'animal,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

#### **Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Interviennent : Mme Lucile MOREL, Mme Isabelle DA SILVA, M. François-Xavier PÉNICAUD, M. Djamel BOUDEBIBAH

#### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

En cohérence avec notre vote sur la création de cette brigade, nous nous abstenons sur cette convention. Merci.

#### ***Intervention de Mme Isabelle DA SILVA***

Je peux intervenir, parce que je ne peux pas ne pas répondre à ce qui a été dit sur la précédente délibération. Je vous remercie presque d'être intervenue, même si votre question était un peu acerbe. Je vais essayer de faire de la pédagogie pour répondre à votre ignorance et vous éclairer.

Vous considérez les chiens comme un outil de travail, alors que clairement, c'est vraiment un assistant, un collègue pour les agents. Donc déjà, premier postulat, vous êtes dans le faux.

Ensuite, vous parlez d'intervention. La présence du chien suffit à faire le lien déjà avec les agents, avec les Brondillants ou les habitants de n'importe quelle ville. Les agents seraient là, ils bondiraient d'entendre vos propos.

Mais voilà, encore une fois, c'est votre ignorance qui vous fait porter ces propos.

Il faut savoir que le chien, si vous connaissez quand même les animaux, ils ne savent peut-être pas parler comme nous, mais ils ont une faculté de médiation et de faire le lien entre les gens que je souhaite à beaucoup de personnes.

Donc, c'est vraiment le postulat du Maire en les faisant intervenir.

Par contre, je reconnais que s'il y a besoin, pour ne pas utiliser la force, le chien peut être utilisé pour dissuader effectivement quelqu'un qui peut être menaçant. Et alors ? On va le laisser menacer quelqu'un qui ne fait rien ? Non. On serait accusés de non intervention. Donc, il faut bien s'outiller.

Ces deux chiens, que nous allons accueillir, ils ont un nom, ils ont un âge, ils ont un propriétaire. Je vous encourage à les rencontrer, dès demain pour le premier qui s'appelle Raid et dès le 1<sup>er</sup> janvier pour le suivant.

Voilà, je ne pouvais pas vous laisser dans cette ignorance que vous affichez, et je pourrais en dire encore plus.

Quand on parle de prévention, dire qu'on ne fait rien sur la place Jean Moulin, on pourrait en débattre. D'ailleurs, on vous donnera une invitation au printemps, vous serez surpris de ce qu'on va mettre en place.

Merci.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Isabelle.

#### ***Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD***

Je ne peux pas laisser dire dans cette enceinte que nous ne ferons rien sur la question de prévention et d'éducation.

C'est un pur, non seulement, mensonge, mais une contradiction d'un certain nombre de discussions et d'actions que nous avons votées souvent tous ensemble ici et qui sont mises en œuvre au quotidien. Dois-je rappeler par exemple la convention qui a été mise en place avec le Parquet, qui permet de travailler sur les peines alternatives, qui est une expérimentation qui a été faite par d'autres villes et que vous avez soutenue ?

Dois-je rappeler le travail qui, suite à ça, a été fait dans un conventionnement avec le Parquet et l'Éducation Nationale, l'une des seules villes qui a mis en place cette disposition ?

Dois-je rappeler l'action permanente que l'on fait avec l'inspectrice de l'Éducation Nationale, avec l'Éducation Nationale pour recevoir des familles dont les difficultés peuvent être cernées, soit sur temps scolaire, soit sur temps périscolaire, cette action permanente que l'on a ?

Dois-je rappeler les formations que nous avons faites de nos agents et de l'Éducation Nationale, notamment sur les problématiques de harcèlement, qu'elles soient en ligne ou à l'école ?

Dois-je rappeler ce travail quotidien que font nos agents ?

Dois-je rappeler que l'éducation est la première ligne d'investissement ? Et nous en reparlerons dans les orientations budgétaires.

Dois-je vous rappeler tout ça ?

Dois-je vous rappeler tous ces débats que nous avons au quotidien ?



Non, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y aurait que la répression. Simplement, nous devons associer à la fois une logique de répression, de fermeté, mais en même temps, effectivement, de prévention et avec sans doute la première et la plus importante des politiques, nous nous rejoignons sur le fond là-dessus, celle de la politique éducative. Nous faisons ce travail au quotidien avec l'Éducation Nationale, avec nos enfants. Ça a été l'occasion, lors de la dernière plénière du CLSPD – et je remercie Isabelle DA SILVA de l'avoir organisée – de le faire, nous avons créé un GAEC, un Groupe d'Actions Educatives Concertées, qui permet de faire dialoguer l'ensemble des acteurs éducatifs, y compris sur ces sujets, avec les centres sociaux, avec les acteurs d'éducation populaire, avec les clubs sportifs et les associations culturelles. Donc oui, nous sommes très équilibrés sur nos deux jambes et je ne vous laisserai pas dire l'inverse.

### ***Intervention de M. le Maire***

Vous m'avez énervé François-Xavier.

Effectivement, c'était finalement important de remettre...

### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Monsieur le Maire...

### ***Intervention de M. le Maire***

Attendez, Djamel. C'était important de remettre quand même un brin de vérité dans ce débat, parce qu'à un moment, c'est soit vous restez – et je ne parle pas pour tout le monde, parce que je sais qu'il y en a parmi vous qui font partie d'une opposition constructive – mais les autres honnêtement, on ne va pas rester encore quatre ans dans une opposition qui campe sur des positions dogmatiques, qui préfère dire des mensonges, quatre interventions sur cinq, voire cinq sur cinq. Sinon, honnêtement, on ne va pas avancer d'un iota. Donc, c'est vrai que c'était important, Isabelle, et François-Xavier, de remettre l'église au centre du village, comme on dit.

### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Juste une remarque. Il serait bon quand même d'intervenir quand c'est bien le rapport, et pas d'intervenir au rapport suivant pour reparler du rapport d'avant. C'est simplement pour la bonne gestion du conseil. C'est ce que vous aviez dit, vous aviez raison de rappeler ça. Donc, je rappelle à Madame DA SILVA et à Monsieur PÉNICAUD que c'était sur le rapport d'avant qu'il fallait intervenir. Mais sinon tout va bien, parfait.

### ***Intervention de M. le Maire***

Bon, parfait. Merci, Monsieur BOUDEBIBAH.

On passe au vote... Vous avez déjà eu la parole, Madame MECHKAR. Répondre à quoi ? Pour dire quoi ? Sur le rapport précédent ? Monsieur BOUDEBIBAH nous a dit qu'on ne pouvait pas répondre aux débats précédents. Moi, je suis un bon petit soldat. Djamel a fait de la prévention, je ne voudrais pas désobéir, j'ai peur de la répression derrière.

### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

### **Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Madame VELLA vote pour, j'imagine ? Okay, parfait.

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

## **DELIBERATION N° 11 :**

### **FINANCES**

#### **Approbation de la décision modificative n° 3 au budget principal pour 2022**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

C'est une délibération à caractère purement technique avec pour le public trois points :

- la nécessité de passer des provisions, c'est ce que nous demande le Trésor Public, pour des dépenses irrécouvrables, que le Trésor Public a essayé de recouvrer depuis deux ans maintenant, donc il s'agit d'une somme de l'ordre de 6000 € à peu près,
- d'intégrer –c'est une obligation également comptable– le patrimoine réalisé cette année, dans nos amortissements, et d'équilibrer la section d'investissement en conséquence,
- de payer le Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales –ça décoiffe– c'est une cotisation qu'on verse et qui est calculée par l'État, qu'on ne peut pas préfigurer.

Et donc, il y a 60 000 € de dépenses en plus.

Je n'en dirai pas plus sur cette délibération à caractère technique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 3 au budget pour l'année 2022.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 12 :

### FINANCES

#### Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

#### RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être un peu plus long, pour alimenter le débat autour de cinq grands points :

- le contexte,
- les efforts de gestion qu'on a engagés,
- pourquoi et comment on les fait ?
- comment on les assume ? Ça nous permet de maintenir le cap, ça a déjà été abordé par François-Xavier, notamment avec un investissement important sur l'Éducation,
- les grands équilibres financiers, pour donner une vision globale à notre assemblée.

Pour commencer, on a un contexte complètement atypique avec des incertitudes à la fois nombreuses et durables sur le financement des collectivités. À noter que l'État est un contribuable de plus en plus important, notamment depuis la réforme de la taxe d'habitation. Et il y a eu un certain nombre de modifications de la loi de finances de 2023 avec –je ne sais pas si vous en avez entendu parler– les contrats de Cahors, les contrats de confiance, qui impliquaient une diminution de 0,5 % des dépenses de collectivités, ce qui était compliqué pour une ville comme Bron, pour laquelle il y a une croissance de population.

Par exemple, ce contrat de confiance a été retiré –et je n'irai pas plus loin sur ces éléments-là– le 12 décembre, c'est-à-dire lundi, donc vous voyez que ça bouge vraiment énormément. Donc, la réalisation de cette préfiguration budgétaire s'est faite dans ce contexte complexe, ça illustre bien le niveau d'incertitude dans lequel on est.

Une inflation quasiment à deux chiffres, et avec également des niveaux de prix qui resteront haut. C'est-à-dire que l'inflation est comme ça, elle va peut-être baisser, mais elle rebaissera, il y aura moins d'inflation à un moment. On sera sur un plateau.

Pour autant, effectivement, les niveaux de prix vont rester hauts, et ça aussi, il faut qu'on le prenne en compte, cette inflation est structurelle et concerne tous les produits de consommation –on le sait bien– dans les foyers ainsi que bien sûr l'énergie.

Des aides annoncées par l'État au compte-gouttes, au fur-et-à-mesure de l'évolution de la situation, qu'on peut prendre en compte ou pas.

Alors, s'agissant des aides sur l'énergie, la Ville de Bron ne sera pas concernée pour l'instant. Ça peut changer, mais pour l'instant, elle ne sera pas concernée.

Donc, un contexte d'élaboration du projet de budget prévisionnel 2023 particulièrement chahuté. Je n'en ai pas parlé, mais effectivement, la difficulté de faire voter le projet de loi à l'Assemblée contribue également à la difficulté de lisibilité.

S'agissant des dépenses, on a des dépenses contraintes qui pèsent lourd. Déjà, des intérêts de la dette qui augmentent. Alors, c'est mécanique, ce n'est pas parce qu'on s'est endettés plus, c'est parce qu'on a à peu près 35 % de notre dette qui est indexée, des dettes prises auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui est adossée au Livret A. Et comme le taux du Livret A est passé de 0,5 % à 3 %, les intérêts de la dette augmentent donc mécaniquement et ça, on n'y peut rien, c'est contraint.

On en a parlé également à l'occasion des échanges en ce début de conseil, sur l'augmentation du point d'indice sur le budget 2023. Donc, ça fait en année pleine 900 000 €, mais comme on a déjà budgété une partie de l'augmentation sur 2022, puisque l'augmentation a commencé à mi-année, ça fait de l'ordre pour la Ville de 350 000 – 400 000 € sur ce budget 2023, si on prend en compte l'effort qu'on a déjà réalisé sur 2022.

Enfin, l'impact de l'inflation sur les dépenses des services, qui sera de l'ordre de 310 000 € et, on l'a déjà commenté dans ce conseil, les hausses sur le prix de l'énergie, à peu près de l'ordre de 600 000 €. Elle est limitée pour la Ville de Bron, puisqu'on a la chance d'avoir un contrat, notamment pour une partie de notre alimentation

en gaz, qui prendra fin après l'hiver 2022-2023. Du coup, la hausse est limitée pour cette année, mais on va la prendre effectivement complètement sur le prochain budget prévisionnel.

Donc, ces hausses mécaniques, qu'on ne peut que constater, représentent 1,45 millions d'euros. Vous voyez, c'est substantiel.

De l'autre côté, les recettes. Là aussi, il y a eu énormément d'incertitudes sur les recettes. Au départ, elles devaient être limitées à 3,1 %, puis 3 %, puis finalement, ce n'est plus limité. Ça a changé tout le temps, il a fallu s'ajuster. Finalement, l'État a acté que la collecte fiscale serait à due à concurrence de l'inflation constatée, et donc à taux identique de fiscalité, nos recettes augmentent d'1,5 million.

On a par contre une baisse escomptée de la fiscalité liée aux droits de mutation, ce sont les droits que touche la Ville sur les transactions immobilières. Je pense que chacun a en tête le renchérissement du coût du crédit. Ce sont les banques qui font le marché quand les crédits ne sont plus attribués, quand les transactions ne se font plus. Et puis au bout d'un moment, le prix des biens baisse et les transactions reviennent, mais du coup, à titre conservatoire, on a diminué, anticipé une baisse des droits de mutation de l'ordre de 300 000 euros. Nos recettes augmenteraient donc de 1,2 million d'euros. On constate sur la diapositive que la balance penche du côté des dépenses, ce qui implique un indispensable effort de gestion.

Je passe au transparent suivant. Ici, on a essayé de faire un petit peu de pédagogie, en mettant sur la première partie du graphique, à votre droite, le budget 2023. Si on n'avait pas travaillé, si on n'avait pas réalisé des efforts de gestion, on aurait une augmentation de 2 millions d'euros de nos dépenses, et avec les efforts, on a réduit l'augmentation du budget à 1,5 million d'euros, ça fait une économie générée de l'ordre de 850 000 €, qui nous permet –et c'est ça qui est important– de maintenir le niveau de notre capacité d'autofinancement conforme aux années précédentes et –je l'avais déjà expliqué ici– la capacité d'autofinancement, c'est la capacité à investir. C'est vraiment un effort majeur dans un contexte très compliqué, qui est celui du budget prévisionnel 2023.

Alors, comment est-ce qu'on en est arrivé là ?

Premier point sur ces efforts, c'est que la masse salariale n'est pas impactée afin de maintenir le niveau du service public.

Ensuite, il faut préciser qu'un certain nombre d'aides aux territoires ont été sanctuarisées. La convention territoriale globale, dont on a abondamment parlé au précédent conseil, qui concerne la jeunesse et la petite enfance ainsi que l'éducation, n'est pas concernée par les baisses de subventions. Et au total, la baisse des subventions sera de l'ordre de 200 000 €, soit une baisse de 3,8 % sur l'ensemble des subventions versées par la Ville, qui représentent plus de 8 millions d'euros, c'est donc vraiment une somme importante.

On maintient donc un haut niveau de subvention, et au total, CCAS compris, l'effort de la Ville comme je le disais, reste à hauteur de 8,6 millions d'euros pour l'ensemble du secteur associatif, social et culturel, et c'est important de le souligner.

Alors, quels sont les efforts qui sont réalisés ?

Sur les dépenses des services, on va aller chercher une diminution de l'ordre de 320 000 €. On a également un petit ajustement à caractère technique sur les frais de personnel, parce que la DM qu'on a passée au précédent conseil était un tout petit peu élevée. Mais c'est anecdotique.

Et puis, effectivement, la diminution des subventions, comme je le signifiais –Monsieur le Maire me l'a précisé tout à l'heure également– il y a le renoncement à la hausse des indemnités des élus pour 15 000 €. Cet ensemble représente un effort de 320 000 € également. Les efforts demandés côté services et au territoire sont équilibrés à 50/50 et c'est important de le souligner.

On va générer ainsi l'économie que j'ai annoncée tout à l'heure, soit une économie de 800 000 €. C'est important de préciser pourquoi on fait ces efforts, à quoi ils servent, pour donner du sens. Je vais l'expliquer à l'envers. Si on n'avait pas fait ces efforts, notre CAF (capacité d'autofinancement) aurait diminué de 22 %. Et donc, notre capacité à emprunter et investir aurait, avec un effet levier, diminué vraiment d'une manière très très importante. Ces efforts permettent donc de maintenir la CAF au niveau habituel, de l'ordre de 4 millions d'euros.

On est quand même dans une situation hors normes avec des ambitions majeures pour l'investissement et je pense qu'il faut le rappeler. Monsieur le Maire l'a rappelé en introduction de ce conseil, il n'y aura pas d'augmentation

des impôts. Il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux. Et ça, c'est possible grâce à l'ensemble des actions de rationalisation qu'on a entreprises dès 2021. Je n'en reparle pas ici puisque ça a été largement abordé.

Alors, le maintien du cap. Je pense que c'est important de repositionner à quoi servent ces efforts après avoir vu comment on les fait. Le maintien du cap, ça nous permet de continuer à investir dans le cadre des politiques publiques qui sont les nôtres, autour de quatre axes : l'éducation, la sécurité publique –nos deux jambes, François-Xavier, tu l'as justement souligné, il faut marcher sur deux jambes si on veut avancer– l'animation, l'environnement et la santé publique.

L'investissement dans l'éducation sera massif en 2023, notamment avec le lancement effectif du programme de l'école des Genêts, la montée en puissance également de Cités éducatives. L'éducation, ce sera 33 % de l'investissement prévu pour 2023, soit 4,3 millions.

Dans le domaine de la sécurité, Isabelle, des biens et des personnes..., elle est partie..., l'équipement vidéoprotection sera poursuivi, l'effectif de la Police Municipale sera à la cible et on tiendra l'objectif d'avoir multiplié par trois les effectifs dédiés à la sécurité publique et donc, l'investissement sera de l'ordre de 1,2 million d'euros sur ce domaine de la sécurité publique, deuxième axe.

L'animation de la Ville, vous le savez, qui est une priorité. Le marché de Noël est sous nos fenêtres. Il y a même un concert de cordes organisé par la MJC. Le niveau de l'animation est maintenu avec le renforcement et de nouveaux événements, Mission [3] Possible, la fête des animaux, Fort en musiques, Pascal.

Voilà, l'investissement pour le socioculturel –je ne parle pas de dépenses de fonctionnement– sera aussi à un haut niveau avec 3,2 millions d'euros.

L'effort sur la santé publique se poursuit avec les travaux, Martine, d'installation d'une maison de santé à Terraillon.

Pour l'environnement, un important investissement pour accélérer le passage en LED de notre éclairage public, une nouvelle cour rafraîchie, un nouvel îlot de fraîcheur. Globalement, c'est 1 million d'euros qui sera consacré à la diminution de notre impact sur l'environnement.

Bien sûr, on est que sur la préfiguration du budget. On n'y reviendra en détail au moment du budget prévisionnel début février, mais c'était important de souligner que dès ce débat, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, on maintient le cap sur les engagements qui sont les nôtres. Donc, on maintient le cap dans la durée. Vous avez sur le graphique les nouveaux crédits d'investissement depuis 2019. On voit qu'en 2022 et 2023, on est sur des niveaux tout à fait comparables. Les crédits d'investissement, ce sont les sommes qu'on sanctuarise pour la réalisation de travaux. L'augmentation est importante entre les années 2019 et 2020. Je ne compte pas l'année de transition qui est celle de notre arrivée en 2021. Parce qu'il y a 40 % d'investissement en plus, c'est quand même considérable.

Donc, c'est bien cet engagement dans des investissements pour financer des biens durables, des biens d'avenir pour les années qui viennent et pour les habitants qui vont arriver, qui implique de maintenir l'effort de gestion dans la durée.

Bien sûr, il y aura quelques ajustements sur le budget d'investissement à l'occasion du budget prévisionnel, puisque les choses bougent, c'est la vie.

Et je tiens à souligner dès maintenant que l'investissement 2024 sera encore plus important que sur les années 2022 et 2023.

Quelques chiffres. Je n'en ai pas donné beaucoup, parce que l'idée, c'était vraiment d'expliquer les choses, sur les grands équilibres du futur budget.

Les recettes, pour commencer. On envisage une stabilité des recettes de la Ville autour de 2,7 millions d'euros. Les dotations de la Ville sont anticipées en très légère baisse. Celle de la Métropole sera stable –elle ne prend pas en compte notre dynamique de population, c'est un problème, c'est un débat qui a lieu avec la Métropole– autour de 14 millions d'euros.

Et puis, la fiscalité –j'en ai parlé tout à l'heure– sera au niveau de 31,7 millions d'euros, ce qui fait que nos recettes augmenteront de 2,4 % à 48,5 millions d'euros.

Et donc, s'il y a des points clés à retenir : pas d'augmentation des taux, droits de mutation en baisse, effectivement on l'a pris en compte à titre conservatoire, et puis stabilité de la dotation de la Métropole et des dotations d'une manière générale. Donc, hausse des recettes : 2,4 %.

On passe aux dépenses. Nos dépenses seront en hausse de 2,7 %, à 44,6 millions d'euros. Vous voyez qu'on est sur des taux comparables, 2,4 % tout à l'heure, 2,7 %. On a effectivement limité nos dépenses, la hausse des dépenses, à la hausse des recettes, et ce pour préserver la CAF, c'est là que tout se joue –je ne reviens pas sur le coût de la dette, puisque je l'ai expliqué tout à l'heure– et sur les efforts liés au fonctionnement du service.

Mais cet équilibre entre hausse des recettes et hausse des dépenses, c'est vraiment la conséquence des efforts qui ont été faits, qui nous permet d'anticiper une CAF 2023 au niveau de celle de 2022, de celle du budget prévisionnel 2022, pour être précis. Et donc, dans ce contexte complexe, c'est vraiment un tour de force et je remercie les services pour le travail d'optimisation qui a été fait. Je remercie aussi chacune des délégations, puisque ça a donné lieu à pas mal d'échanges entre nous et vous voyez que c'est fructueux, parce que ça permet de préparer l'avenir.

Pour conclure cette présentation sur notre ambition et cette présentation du rapport d'orientation budgétaire, avant de laisser place aux débats, les investissements restent à un niveau historiquement haut. C'est rendu possible dans un contexte hors normes par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Et enfin, l'anticipation de certaines actions de rationalisation –qui nous sont reprochées– assurent pourtant les fondamentaux de bonne gestion dont nous avons besoin. Et donc, ici, bonne gestion rime avec poursuite de l'ambition et c'est quelque chose qui nous tient à cœur.

Je vous remercie.

Il faut que je lise la petite formule magique. Je vous demande donc de :

- **DELIBERER** pour prendre acte :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2023,
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023.

### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Marc. Je m'associe à tes remerciements. Un grand merci aux services, à Arnaud et à votre service notamment.

**M. le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Interviennent : Mme Anne-Laure BADIN, M. Djamel BOUABDALLAH, Mme Lucile MOREL, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Evelyne BRUNET

### ***Intervention de M. le Maire***

Madame BADIN, cinq minutes hein ?

### ***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Il me semblait que sur le rapport d'orientation budgétaire, on avait un temps non limité...

### ***Intervention de M. le Maire***

Non.

### ***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Je me trompe ?

Les cinq minutes ne sont pas parties, j'attends votre réponse.

### ***Intervention de M. le Maire***

Madame BADIN, je vous ai déjà plusieurs fois relu le règlement intérieur lors d'autres séances.

Article 15. Je vous confirme bien que « chaque conseiller municipal dispose d'un temps de parole de cinq minutes sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour ». Je rappelle également que c'est un règlement intérieur que nous avons voté à l'unanimité, qui était à 95 %, le même que celui du mandat précédent.

Donc, Madame BADIN, on lance le chronomètre : cinq minutes.

### ***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Pas de soucis. Je pensais juste qu'il y avait quelque chose de particulier sur le débat d'orientation budgétaire, mais pas de soucis.

Donc, le débat d'orientation budgétaire est un moment important de la vie démocratique d'une collectivité, un moment important pour nous tous rassemblés ici.

Le groupe Les écologistes est conscient des fortes incertitudes qui ont plané autour de l'élaboration de ce budget. Le contexte est en effet particulier, avec une inflation forte qui pèse lourdement sur nos budgets de fonctionnement et des incertitudes encore du côté des recettes, avec une loi de finance qui a tardé.

A notre avis, différents éléments peuvent être discutés sur un projet de budget communal. On peut discuter de l'opportunité des projets financés et des méthodes pour mettre en œuvre l'action publique.

Nous allons nous exprimer sur les deux niveaux. Tout d'abord, sur l'opportunité des projets financés. Nous tenons à saluer la concrétisation et la finalisation de certains projets de long cours, comme les rénovations de la MJC, de bâtiments scolaires aux Genêts, à Jean Moulin, l'agrandissement de l'école Pierre Cot et le rafraîchissement de cours d'école pour citer quelques exemples.

Les investissements réalisés dans ces projets amélioreront la qualité de vie des Brondillants et Brondillantes, et permettront pour certains des économies d'énergie, participant ainsi à une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement internes.

Nous sommes bien entendu favorables à ces investissements.

Nous avons en revanche des doutes sur d'autres investissements, notamment ceux relatifs à la vidéosurveillance, à la lutte contre le moustique-tigre, ou encore au dispositif de chèque associatif.

Vous avez financé déjà ces dispositifs les années précédentes. Avez-vous évalué leur efficacité ? Quels résultats sont notables ? Le retour sur investissement est-il là ?

Nous n'avons jamais eu connaissance des résultats détaillés d'évaluation. Or, ceux-ci sont nécessaires à l'amélioration de l'action publique. Nous doutons ainsi de la pertinence de poursuivre ces investissements.

Sur la structure des effectifs du personnel, nous notons dans ce ROB une relative précarisation des agents, avec une progression du nombre d'agents contractuels, 13 en plus, et une augmentation du recours aux heures supplémentaires.

Cependant, le point noir de votre projet de budget, pour nous, est la baisse majeure des aides aux structures associatives, essentiellement sociales, de notre Ville. Nous souhaitons vivement alerter les Brondillants sur ce point. Vous allez les priver d'accès à certains services rendus par ces structures. En effet, quand on réduit de 11 %



sur trois ans les finances et qu'en plus, les structures subissent elles aussi l'inflation, et donc des frais de fonctionnement qui explosent, le service à la population ne peut être le même.

Avec vous, il faut bien s'attendre à par exemple un centre aéré qui sera fermé pendant l'été, où les Brondillants qui travaillent au mois d'août feront-ils garder leurs enfants ? Les audits menés actuellement sur ces structures vont-ils ne faire que lister les services qui seront arrêtés ?

Nous entendons déjà votre argument de réponse : il faut bien financer les rénovations de l'école. Alors prenons un autre angle d'approche. Un budget est un équilibre entre dépenses et recettes. Vous choisissez de fermer le robinet des dépenses en privant les Brondillants et Brondillantes de services qui leur sont rendus par les associations.

Nous pensons qu'il serait aussi possible de travailler à ouvrir un peu plus le robinet des recettes, notamment en allant chercher les crédits du Fonds Vert, pour éviter de saigner nos structures associatives sociales. Le Fonds Vert est doté par le Gouvernement de 2 milliards d'euros. Il y a peut-être quelques centaines de milliers d'euros, voire un million, qui pourraient revenir à Bron. Peut-être à voir avec Monsieur PENICAUD qui pourrait vous aiguiller vers les financements fléchés par le Gouvernement.

Il y a trois axes d'action affichés. Un alloué au renforcement de la performance environnementale, qui pourrait soutenir nos investissements aux rénovations de l'école et les luminaires. Sur l'axe 2, visant l'adaptation au changement climatique, notamment pour renaturer notre Ville de façon plus ambitieuse. Et sur l'axe 3, pour améliorer notre qualité de vie en accompagnant la mise en place de la ZFE.

Vous incitez les associations à être proactives pour chercher des financements ailleurs. Il vous faut aussi réaliser cet exercice pour financer les évolutions de notre Ville, sans en détruire le ciment associatif et priver les Brondillants de services.

Enfin, comme vous vous saisissez régulièrement de nos propositions, cela nous incite à vous faire de nouvelles suggestions. Alors, voilà une dernière proposition sur ce projet de budget, celle d'évaluer le budget de notre Ville sous le prisme du climat. Cette évaluation permettra d'alimenter les discussions budgétaires avec des considérations qui parlent d'avenir. L'engagement des collectivités contre le changement climatique est primordial et il doit se traduire dans leur budget.

C'est pourquoi l'Institut de l'économie pour le climat, en collaboration avec l'Association des Maires de France, France Urbaine, l'ADEME, et EIT Climate-KIC, a construit avec cinq villes et métropoles une méthodologie pour mener un exercice inédit, évaluer l'impact du budget sur le climat.

Nous vous demandons de procéder à l'analyse de votre budget 2023 avec cet outil. Cette analyse permettra un débat éclairé sur les orientations budgétaires de notre Ville.

Je vous remercie tous pour votre écoute et j'espère que j'ai bien respecté les cinq minutes.

### ***Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH***

Merci, Monsieur le Maire. Face aux éléments de contexte que Marc DUBIEF vient d'évoquer, l'impact également de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, vous l'avez dit, flambée des coûts de l'énergie, de l'alimentation et aux contraintes nouvelles sur l'investissement, hausse des coûts de la construction et des taux d'intérêt, ça a été dit, éléments auxquels vont devoir faire face toutes les collectivités, toutes les entreprises et tous les ménages... on ne perçoit pas, contrairement à ce que vous indiquez en page 10, de démarches municipales, de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pas de plan de sobriété, pas de recherche d'économies, mais par contre un véritable plan d'austérité qui s'abat sur les partenaires de la Ville et notamment les associations et nous y reviendrons.

Mais surtout, vous omettez de revenir sur l'environnement dans lequel évolueront les collectivités locales en 2023, 2024 et sans doute en 2025, pourtant largement abordé au récent Congrès des Maires de France. Vous vous contentez de dire que planent de nombreuses incertitudes sur les recettes des collectivités et d'éventuelles contractions de l'État, mais nous les connaissons et vous les connaissez, Monsieur le Maire.

David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France et Maire LR de Cannes, n'a-t-il pas qualifié l'augmentation de 320 millions de la DGF, proposée par l'État, d'esbroufe communicationnelle ? Rappelons que

cette dotation n'est pas un don mais un dû au titre des transferts de compétences, donc des transferts de charges et de recettes.

Autre point de discordance : la suppression de la taxe d'habitation où Monsieur LISNARD affirme qu'il manque près d'un milliard sur la compensation et relevant que l'expérience nous montre que l'État a tendance à ne pas tenir ses engagements. Et cet effet, nous le partageons, vous comme nous.

Vous n'abordez pas non plus la suppression annoncée par le Gouvernement de la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui va se traduire par une ponction supplémentaire sur les finances publiques, avec un remboursement de l'ordre de 4 milliards.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, on a coupé les liens entre les habitants et les élus municipaux. L'année prochaine, ce sera les entreprises. Si les communes ne sont plus intéressées par l'accueil des entreprises sur leur territoire, que va-t-il se passer ?

Dans sa résolution générale, le congrès de l'AMF a demandé que la dotation soit constante et qu'elle suive l'inflation de la CVAE, que la CVAE ne soit pas supprimée, et que les maires ne soient pas des tiers exécutants de l'État.

Cet avis de tempête sur les budgets 2023 et suivants, vous ne semblez pas le prendre en compte, Monsieur le Maire. La combinaison inflation, difficultés d'emprunt, délai d'obtention des subventions, difficultés de recrutement, coup d'arrêt sur les investissements locaux ne vous inquiètent pas.

Nous, elle nous inquiète fortement. D'autant, comme l'affirme François SAUVADET, Président de l'Assemblée des départements de France, la précarité est en train de monter les escaliers, nous vivons une explosion de dépenses sociales, qu'il évalue à deux milliards d'euros rien que pour 2022.

Alors que l'INSEE vient de publier un état de la pauvreté dans notre agglomération, force est de constater dans votre orientation budgétaire communale pour 2023, qu'il n'y figure même pas les mots « solidarité et aide aux Brondillants les plus en difficulté ».

Merci.

### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Nous revenons à présent sur la seconde partie du ROB et vos orientations budgétaires.

Alors que vous prévoyez une stabilité des dotations encore pour 2023, que les recettes locales progressent, alors même que vous prenez comme orientation première l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action municipale, avec de nombreux investissements issus de la précédente mandature, telle que la MJC, l'aménagement du secteur jeunes à Duret ou la crèche de la Clairière, les seules économies concernent les associations, alors que justement, elles prennent en charge, comme l'a dit ma collègue, la jeunesse et participent à l'éducation de nos enfants par la culture, le sport et l'animation de nos quartiers. Elles gèrent aussi beaucoup d'équipements de services publics et seront impactées, tout comme la Ville, par les conséquences de l'inflation avec la hausse de leurs charges de personnel, d'énergie, d'alimentation, donc doublement impactées.

On est donc bien loin de votre promesse de campagne, quand vous écriviez sur votre programme : « Mon contrat avec les Brondillants : devant vous, je m'engage à maintenir le niveau des subventions accordées au monde associatif ». Et le monde associatif est finalement devenu la variable d'ajustement du budget communal.

Vous me direz si nous nous trompons. Nous avons fait le calcul des subventions, que ma collègue a repris d'ailleurs. On a donc une baisse cumulée depuis 2021 de 11% du budget accordé aux associations. C'est énorme ! Cette année, les 8,48 % de baisse s'ajouteront aux pertes de ces structures, dues à l'inflation dont nous parlions.

Cette année, vous baissez donc déjà les subventions aux associations soumises au vote de ce soir, qui ont une convention d'objectifs avec la Ville, qui répondent donc à une demande de la Ville et un besoin des Brondillants de plus de 450 000 €. Pouvez-vous nous indiquer s'il s'agit bien de 250 000 € ou de 450 000 € ?

C'est bien de saluer la réussite de Karim BENZEMA, de Caroline GARCIA, de Brigitte GIRAUD, mais sans reconnaître le formidable travail de terrain de nos associations et de leurs bénévoles, sans reconnaître le soutien des politiques municipales qui leur ont permis de se développer depuis de nombreuses années et de réussir.

Nous souhaitons, comme nos collègues les Verts, dire toute notre reconnaissance à tous les acteurs concernés.

Quant à la situation de la Police Municipale, nous avons déjà fait part de notre position au début de ce conseil.

Nous voulons rappeler qu'au cours de la commission des finances, nous avons eu la confirmation des plus grandes difficultés à recruter. Le malaise dans ce service doit être traité, preuve étant le turnover dans ce service dont tout le monde peut témoigner. On nous a aussi confirmé ce que nous savions, à savoir les débuts plus que difficiles de la mise en œuvre du marché public dans les restaurants scolaires. Nous tenons là aussi à attirer votre attention sur l'exaspération de nos agents, qui doivent compenser souvent les lacunes du délégataire. Un comble !

Les problèmes de recrutement d'ELIOR, notamment sur les chauffeurs-livreurs, nuisent beaucoup au service public de restauration de nos enfants. Les parents d'élèves s'en plaignent d'ailleurs à chaque conseil d'école, ainsi que sur la qualité des repas.

Enfin, en ce qui concerne la progression de la dette, que vous nous proposez, vous confirmez notre analyse lors du dernier Conseil Municipal, en affirmant, je cite : « qu'elle est meilleure que prévue dans les prévisions grâce aux produits de cession de terrain ». Sans cette cession, fruit du travail de ceux qui vous ont précédés et que vous ne cessez de critiquer, comment boucleriez-vous votre budget ?

Vos propositions sur le doublement du ratio de capacité de désendettement et sur de nouveaux emprunts évalués à entre 15 et 20 millions d'euros, mobilisés sur six ans, ne sont pas rassurantes, alors que vous annoncez dès cette année une forte hausse des intérêts d'emprunt.

Étant donné la hausse des taux et le fait que vous envisagez de recourir à des taux variables, cela nous inquiète particulièrement.

Vos orientations sont donc une véritable fuite en avant, sans aucune recherche d'économie ou de sobriété, et votre hypothèse en cas de réalisation intégrale des emprunts, que la dette restera supportable pour les Brondillants, n'est guère crédible, compte tenu de la poursuite prévisible des hausses des taux d'emprunt et d'une non moins prévisible baisse des dotations de l'État que vous omettez totalement dans ce ROB.

Nous vous remercions.

### ***Intervention de M. le Maire***

Madame MOREL, j'ai peut-être une idée pour trouver de l'argent. Si à chaque mensonge, je mettais une petite pièce, ça permettrait... je dis ça en rigolant, mais honnêtement... ça permettrait d'aller chercher de l'argent supplémentaire.

Avant de laisser la parole à Marc et à François-Xavier, je veux juste rappeler une chose, notamment aux personnes présentes ici dans le public. On en parlait avec les services, notamment le service finances, ce budget a été préparé dans un contexte historique extraordinaire, dans le sens où il sort de l'ordinaire, à la fois avec une instabilité politique qui a quand même des conséquences lourdes. Bien évidemment sur les collectivités, mais aussi chez chacun des Français, sur les entreprises. Puis également l'augmentation du point d'indice qu'on ne conteste pas mais qui a un impact sur le budget.

Et avec ça, sans augmenter, encore une fois, les impôts, on poursuit notre politique ambitieuse d'investissement. Alors, que ce budget ne vous convienne pas à 100 %, c'est plutôt rassurant, sinon cela voudrait dire que vous seriez dans la majorité.

Mais je voudrais simplement revenir sur un point qui est important, c'est le point des associations.

Je l'avais dit lors du dernier conseil à Monsieur COURT, vous vous étonnez, vous vous offusquez de la baisse des subventions, mais je veux simplement vous rappeler que cette baisse-là a été votée à l'unanimité en début d'année. Donc, ce qui veut dire concrètement, en début d'année vous votez comme nous la baisse des subventions, et quelques semaines après, quelques mois après vous, vous vous offusquez ? Honnêtement, où est la

cohérence ? C'est soit on vote pour la baisse des subventions et on ne dit rien, soit on vote contre la baisse des subventions. C'est également une position respectable. Et à ce moment-là, oui vous auriez eu le droit de vous offusquer. Mais vous ne pouvez pas voter aux mois de janvier, février, ou au mois de décembre dernier, la baisse des subventions et quelques mois après venir crier au scandale et... Voilà, il y a un moment, en politique, il faut avoir une colonne vertébrale, il faut avoir une cohérence. Là, c'est du zigzag permanent. J'ai du mal...

Il ne faut pas oublier une chose également. Oui, effectivement, on avait dit que c'était un engagement de campagne, je ne renie pas ce que j'ai dit, c'était effectivement le maintien du niveau des subventions. Il ne faut pas oublier une chose, c'est qu'entre temps, on a eu le rapport de la Chambre régionale des comptes. Voilà. On ne va pas revenir là-dessus. Il disait quoi, le rapport de la Chambre régionale des comptes, il disait qu'à Bron, ce que l'on versait aux associations était anormalement élevé. J'étais obligé en tant que Maire de respecter ce que la Chambre régionale des comptes me disait. Il y a ça aussi. C'est facile quand on est dans l'opposition de dire : « vous devriez faire ci, vous devriez faire ça », mais quand vous êtes aux manettes, vous avez un cadre que vous devez respecter. C'est dommage que dans votre intervention, vous ayez omis de le dire.

Et puis enfin, sur les associations, et d'ailleurs, Monsieur BOUDEBIBAH s'en était félicité, et je remercie encore son honnêteté intellectuelle. On a voté la dernière fois, il y a peut-être deux conseils, la critérisation, qui permet une répartition plus juste des subventions aux associations et qui permet quasiment aux 4/5<sup>èmes</sup>, si ce n'est plus, des associations, notamment sportives, de toucher plus que ce qu'elles touchaient avant. Dommage également que vous ayez omis de le dire.

Concernant la Police Municipale, Madame MOREL, honnêtement... Concernant la Police Municipale, sur je crois un effectif de 28, nous en sommes je crois à 24 postes pourvus. A un près, ça doit être ça. 24/28, j'estime que c'est quand même plutôt pas mal. Oui, effectivement, nous avons eu une période sur un plan humain qui était compliquée au printemps. Oui, effectivement, certains éléments sont partis de la Police Municipale, et en toute franchise, on ne les regrette pas. Et on a fait venir un nouveau Directeur de la Police Municipale au mois d'août, un adjoint au Directeur de la Police Municipale, et depuis leur arrivée au mois de juin-juillet tout est reparti dans le bon ordre.

Vous savez, la vie d'un groupe, c'est fait de hauts et de bas. On a effectivement connu un bas, parce que la Police Municipale est passée de 11 policiers municipaux à 28 en peu de temps. Il y en a pour qui c'était compliqué de s'habituer à la nouvelle vision de la majorité municipale, mais je vais vous dire, allez voir, venez avec moi, il n'y a aucun souci, il y a un climat qui est devenu sain au niveau de la Police Municipale.

Concernant les syndicats, ma porte est toujours ouverte et je peux vous assurer que même certains syndicats avec lesquels idéologiquement, on n'est peut-être pas forcément très proches, nous disent : « au moins, l'avantage avec vous et votre équipe, notamment avec votre adjoint aux ressources humaines, on peut discuter et la relation n'a jamais été aussi bonne ». Donc, voilà.

Je ne vais pas être plus long, mais c'était quand même important, Madame MOREL, de rétablir certaines vérités, parce qu'en plus, vous avez de l'expérience, ce n'est pas votre premier mandat. A un moment, il y a certaines choses que vous ne pouvez pas dire quand vous savez qu'elles ne sont pas vraies.

Peut-être François-Xavier sur la partie école et puis après Marc, tu finis ?

### ***Intervention de M. François-Xavier PENICAUD***

Avant de faire l'intervention pour mon groupe sur le DOB, juste répondre sur l'aspect d'ELIOR, il ne s'agit pas de nier les difficultés qu'il a pu y avoir en début de partenariat, c'est normal, c'est un nouveau partenariat sur lequel il y a des nouvelles ressources humaines, une nouvelle organisation qui est à mettre en place. Donc oui, il y a eu un certain nombre de choses à caler et on continue à le faire. Je mentionne quand même qu'il y a eu une réunion avec l'ensemble des délégués parents d'élèves ici même, de rencontre avec le cuisinier et l'ensemble des équipes d'ELIOR et diététiciennes, qui a été très longue, qui a duré pratiquement trois heures, avec une liberté de parole et d'échange très constructive, dont l'ensemble des parents qui sont sortis ont salué la tenue et le sérieux avec lesquels les choses étaient gérées. Et bien entendu, il y a un certain nombre de choses qu'il faut pouvoir caler dans un début de partenariat. Et j'en profite pour rendre hommage à l'ensemble de nos agents dans les écoles, qui ont su s'adapter très rapidement à de nouvelles organisations.

Et quant aux problématiques d'emploi que rencontre, vous le signaliez, ELIOR, vous auriez pu signaler aussi nos difficultés d'agents, on en a déjà parlé, à recruter des agents. On en a déjà parlé ici. Eh bien oui, nous avons

d'excellents chiffres de l'emploi sur Bron, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de recruter sur notre Ville, et loin de moi l'idée de me plaindre de cet état de fait, -15,5 % en deux ans, c'est du jamais vu sur la Ville sur l'emploi des jeunes ! Quand on est à peine à moins de 6 % sur le reste de la Métropole de Lyon, ce sont des chiffres qui sont excellents, mais bien entendu, derrière, et c'est un enjeu sur lequel nous travaillons avec les nouvelles associations Porte des Alpes Entreprises (PDAE), qui a fait suite à l'IPAC et l'ensemble de nos partenaires économiques, et l'ensemble de nos acteurs de l'emploi pour regarder comment de nouvelles méthodes de recrutement peuvent nous permettre aussi de mettre à l'emploi des publics qui étaient plus loin de cela, et je salue mon collègue Emmanuel MAILLET qui travaille là-dessus.

Voilà pour ce qui était de la réponse sur le volet scolaire.

Peut-être dans mon temps de cinq minutes évoquer pour notre groupe En avant Brondillants cette question de stratégie budgétaire. Il a été dit qu'on est dans un contexte difficile, malgré le bouclier tarifaire, malgré la hausse de la DGF de 320 millions d'euros, malgré la compensation de la CVAE sur une part de TVA à la demande de l'AMF, parce qu'il y a un contexte de hausse de l'indice, ça a été dit, de hausse de l'énergie, des taux d'emprunt, des matières premières.

Ça fait beaucoup de choses qui se croisent et qui pèsent sur notre collectivité. Donc oui, on est dans l'année 2023 à une croisée des chemins, à savoir : est-ce que l'on décide de maintenir une trajectoire exigeante d'investissement, au prix d'efforts d'organisations efficaces des activités quotidiennes, vous l'avez dit, par un certain nombre de partenaires associatifs avec qui on travaille nos dialogues ? Aussi par nos agents municipaux, parce que si nous avons changé de tranche, eh bien c'est par des efforts d'organisation et parce que nos services répondent avec –et moi vraiment je pense qu'il faut qu'on les salue ce soir– conscience professionnelle pour trouver des modes d'organisation qui permettent de maintenir un niveau d'action au quotidien, qui en plus gagne en proximité de l'action. Et on aura des occasions d'y revenir au fil des actions que l'on décrira. Mais il faut rendre hommage là-dessus à nos services et notamment à la Direction générale des services, Monsieur CHAPT, et l'ensemble de vos DGA.

Mais aussi par la recherche de financements nouveaux, grande nouveauté, et avec une orientation très forte, y compris vers le Fonds Vert, je rassure Madame BADIN, puisque Hervé THIBAUT aura l'occasion, j'espère, de pouvoir vous en entretenir. Nous allons effectivement chercher des ressources de financement, projet après projet, que ce soit auprès de la Région, que ce soit auprès de la Métropole, que ce soit auprès de l'État, que ce soit auprès d'acteurs privés, et on a pu en décrire ici. Mais c'est aussi ça, cette stratégie d'engagement qu'il nous faut pouvoir appuyer au service de l'enfance, avec que ce soit la création de la crèche, le plan d'investissement sur les écoles, la vie associative et partenariale. Parce que vous oubliez de citer tout le maintien des engagements sur la nouvelle tranche de la MJC, sur l'espace Jacques Duret. Ce n'est pas rien, sur la transition environnementale et les économies d'énergie, parce qu'il faut voir loin pour pouvoir économiser, peut-être dans 10 ans, 15 ans, parfois 30 ans dans certains projets.

Donc oui, nous faisons des choix d'investissement dès l'année prochaine, qui nous permettront de garder nos capacités d'engagement durable dans les décennies à venir. Et c'est ça la responsabilité que nous avons.

L'accessibilité des équipements, aussi. Vous ne l'avez pas mentionnée, mais c'est important.

Et de ce point de vue, gardez aussi l'équilibre entre nos actions de proximité, je le disais, notamment sur emploi, la sécurisation de l'animation de l'espace public, l'animation du cœur de Ville, et la hausse de l'attractivité de la Ville. C'est un point excessivement important.

Donc oui, nous assurerons cette trajectoire, parce que c'est aussi ce qui créera de nouveaux moyens sur la Ville.

En une phrase, cette stratégie, c'est ne pas procrastiner, voir loin mais agir de suite pour contrôler une stratégie budgétaire qui va au moins à 10 ans, et notre capacité d'engagement sur le NPNRU qui a pu être décrit récemment en est un très bon exemple.

### ***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Merci, Monsieur le Maire.

Trois points. Vous nous dites qu'on ne fait aucune recherche d'économie et de sobriété. Je vous ai quand même dit qu'on allait économiser 845 000 €, pas loin d'un million. La part de l'effort demandé aux associations, c'est de l'ordre de 300 000 €. Je sais pas, à un moment il faut écouter ce qu'on vous dit. Dans un contexte où tout augmente, effectivement... Donc oui, on va bien chercher les économies, on va les chercher avec intelligence et pertinence, dans le cadre d'un travail partenarial avec les services et avec les délégations.

S'agissant de la sobriété, il ne vous a pas échappé que la Ville de Bron avait mis en place un plan d'action sobriété qui concerne l'éclairage public, qui concerne le centre nautique, qui concerne les bâtiments municipaux, les températures dans les gymnases. Je sais pas, intéressez-vous un petit peu à ce qui est fait à Bron...

Voilà, on n'a pas regardé les balles passer en se disant : « tiens, on fera quelque chose l'hiver prochain ». Non, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas audible. J'avoue que ça me dépasse...

S'agissant plus précisément des associations, effectivement, finalement, il y a une baisse du volume de subventions aux associations : 300 000 € sur 8,6 millions, au total, qui est l'ensemble de la subvention. Je vous ai dit qu'on sanctuarisait les subventions pour l'éducation et le secteur jeunesse, tout ce qui concerne CTG. Et ça, on n'y touche pas.

A un moment, il faut relativiser aussi les choses, et effectivement, les efforts sont partagés. On a fait le choix – et j'ai entendu que c'était critiqué et critiquable, peut-être – d'encourager les associations à aller chercher des adhérents, parce que les adhérents d'une association, c'est leur développement. C'est l'avenir. Donc on préfère plutôt que de subventionner du fonctionnement, effectivement, de sur-subventionner du fonctionnement, encourager les associations à aller chercher des adhérents pour assurer leur pérennité. Moi, je considère que c'est pas de la politique, que c'est juste du bon sens et qu'il faut le souligner.

Deuxième point, sur les associations. Effectivement, il y a une baisse, mais par contre, si je mettais en face la hausse pour la collectivité des coûts liés à la mise à disposition des bâtiments municipaux, notamment quant à l'augmentation des factures d'énergie, finalement, les subventions augmenteraient. On est en train de faire ce travail avec les services, justement pour faire de la pédagogie, pour montrer qu'effectivement, l'effort change peut-être de nature, c'est peut-être pas des euros, mais c'est des moyens qu'on continue à mettre pour permettre aux associations d'exister.

Et effectivement sur les efforts, troisième point, de l'investissement, on va chercher –François-Xavier, tu l'as souligné– toutes les subventions possibles, on le fait avec méthode, on a même centralisé le dispositif qui n'était pas fait avant, de manière à s'assurer de ne rien laisser passer. Et donc croyez-moi, ça sera fait. Mais les subventions ne concernent –je vous le redis– que l'investissement, et non pas le fonctionnement. Rares sont les subventions de fonctionnement. Donc les subventions d'investissement, on les touche une fois qu'on a payé en fait, à la fin. Donc il faut quand même financer l'ensemble. Ça ne sert pas à boucler le budget, c'est pris en compte effectivement dans la dynamique. Il fallait repositionner les choses.

Quatrième point, la précédente mandature. Bon, puisqu'il faut en parler, je vais en parler. La Zac de la Clairière, participation de l'aménageur, on crée un village, 1 000 logements, 2300 habitants, pas d'école, participation de l'aménageur sur le village : 600 000 €. C'est pas nous qui l'avons négocié, ce sont nos prédécesseurs. Je pense qu'on aurait pu aller chercher un peu plus. Le problème sur le PUP des Genêts, on est allés chercher bien plus.

Donc, premier point, on hérite de ça : 600 000 € pour un village sans école... Enfin, voilà...

Premier point : Terraillon, on a eu un petit bout d'ANRU, certes. Participation de l'aménageur : que dalle, zéro. Anticipation du dimensionnement des écoles : zéro. On est en train de les faire maintenant, on rattrape, on court après le temps, effectivement. Donc, moi je veux bien...

Deux autres petits exemples pour juste illustrer les choses, puisque c'était mieux avant. Passage à la LED. En deux ans, on a fait plus que vous en six ans. En deux ans, on a fait plus que nos prédécesseurs en six ans, et on va encore, Hervé, accélérer les choses l'année prochaine. Juste parce que c'est symbolique, les véhicules en six ans de mandat précédent, six véhicules renouvelés sur la flotte de la Ville, six véhicules ! On en a fait 24 depuis qu'on est arrivés. Ben oui, parce qu'il y a les ZFE. Six véhicules en six ans, dont quatre électriques et deux essence si vous voulez le détail. Je veux bien qu'on parle du mandat précédent mais à un moment, réveillez-vous. Voilà, on va parler d'avenir.

Voilà, donc ce budget, il a bien comme je vous l'ai dit une dimension d'anticipation, on est en train de faire tourner le paquebot, parce qu'effectivement ça a été souligné, les difficultés sont aujourd'hui, mais elles seront

aussi demain. On le fait en partenariat. Tout le monde fait des efforts. Les services sur le fonctionnement font des efforts. On demande des efforts à nos partenaires, à nos élus également, et je pense que ça, c'est atypique, il faut quand même le souligner de nouveau. Et ça, pour maintenir un programme d'investissement fort qui porte nos ambitions, et puis le retard également qu'il y avait sur l'ensemble du patrimoine.

Et sur les économies d'énergie, je finis, je l'ai quand même dit, on met 1 million sur la table d'investissement sur les économies d'énergie pour contribuer effectivement à l'amélioration de l'impact de nos activités humaines sur l'environnement. Donc, c'est quelque chose qui est bien pris en compte.

J'en ai terminé. Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai été un petit peu long, mais c'était important de souligner ces points.

***Intervention de M. le Maire***

Merci, Marc. On passe au vote.

Oui Evelyne, rapidement.

***Intervention de Mme Evelyne BRUNET***

C'était pour rejoindre ce que disait Madame Lucile MOREL. Effectivement, on n'a pas parlé de la DGF. C'est quand même important de le dire et d'entendre surtout les chiffres, parce qu'en 2015, nos DGF étaient à 4,8 millions. Pour 2022, elle est à peu près à 2,5 millions, c'est-à-dire qu'avec moins, on va faire plus, donc je trouvais ça intéressant quand même de le souligner.

***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.***

***Intervention de M. le Maire***

Merci, Marc et merci à l'ensemble des services ayant travaillé sur ce budget.

## DÉLIBÉRATION N° 13 :

### FINANCES

#### Investissement

#### Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2023

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Une délibération à caractère technique, puisqu'on votera le budget primitif 2023 début février 2023, de mettre donc sur la section d'investissement, de l'argent, de manière à pouvoir commencer à travailler.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRES	MONTANT
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	250 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 000 000,00 €
23 - immobilisations en cours	200 000,00 €

- **PRÉVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2023.

**Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions.**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

#### ***Intervention de M. le Maire***

Alors, maintenant, de la délibération 14 à la 42, cela va concerner l'attribution des subventions aux associations. Il faudra bien être vigilants, parce que pour certaines associations, certains d'entre vous vont devoir sortir de la salle étant donné qu'ils sont membres du CA, donc il faudra bien être vigilants. Et pour celles et ceux qui portent les délibérations, pour gagner du temps, je vous invite juste à présenter l'association et dire le montant.



## **DELIBERATION N° 14 :**

### **FINANCES**

#### **Centre Communal d'Action sociale - CCAS - Attribution d'acompte sur la subvention pour l'année 2023**

#### **RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD**

Il s'agit d'une délibération comptable.

Comme tous les ans, le CCAS sollicite le versement d'une avance sur sa subvention avant le vote de son budget primitif.

Cette avance permet de faire face aux besoins de trésorerie, et notamment des salaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** d'attribuer au titre de l'année 2023, l'avance sur la subvention du CCAS d'un montant de 1 100 000 €.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Des questions ? Monsieur GALVAO.

#### ***Intervention de M. Filipe GALVAO***

Merci. Je profite de cette première délibération de la série des délibérations sur les subventions pour une précision et une question.

La précision, dans un premier temps. Nous allons voter pour globalement l'attribution de l'ensemble des subventions, ce qui ne veut pas dire que nous votons favorablement à la baisse d'un certain nombre de subventions. Nous déplorons un certain nombre de baisses, mais pour autant, nous n'imaginons pas voter contre l'attribution de subventions.

Une question également. À la commission 2, figurait au programme un projet de délibération sur l'attribution d'une subvention au Centre de santé communautaire. Cette libération a disparu du programme du Conseil et je voulais en savoir la raison.

Je vous remercie

#### ***Intervention de M. le Maire***

Ok, simplement pour des raisons techniques.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 15 :**

### **ACTION EDUCATIVE**

**Signature d'une convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition exclusive du domaine public avec le Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron**

**RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD**

#### *Intervention de M. le Maire*

Albert YOGO, Sonia GRANDSERRE, Grégory BRUNET, Hervé THIBAUD et Monsieur GALVAO sont invités à sortir.

François-Xavier.

#### *Intervention de M. François-Xavier PENICAUD*

La convention étant arrivée à échéance, il s'agit d'une convention pluriannuelle, nouvelle convention d'objectifs avec le Comité de gestion du centre aéré de Bron pour trois ans.

Notez que l'on maintient le caractère pluriannuel de cette convention.

J'attire votre attention sur l'article 1, et je salue le travail qui a été fait avec le centre aéré, il y a eu un travail de fond très important qui a été fait avec le centre aéré sur le contenu des objectifs de cette convention et j'attire l'attention de l'ensemble des élus dessus.

Sans aller plus en détail puisqu'on est dans la série avec le versement de la première année qui est mentionné dans cette convention, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs pour le Comité de gestion du Centre Aéré de Bron présentée en annexe,
- **APPROUVER** la convention de mise à disposition exclusive du domaine public présentée en annexe,
- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 302 778 € à l'Association du Comité de gestion du Centre Aéré de Bron - il y a une petite coquille dans la délibération, il faut bien lire "Comité de gestion du Centre aéré de Bron" - et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces deux conventions pour le Comité de gestion du Centre Aéré de Bron.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci.

Des questions ? Oui, Monsieur BOUDEBIBAH.

#### *Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH*

Oui, très rapide, pour insister sur ce qu'a dit notre collègue tout à l'heure et vous rappelez quand même qu'il y a eu des engagements pris par Monsieur PENICAUD et vous-même sur le maintien de l'activité du centre aéré au mois d'août. C'est une vraie inquiétude de la part des Brondillants, des adhérents. La baisse que peut avoir certaines associations, ça met en péril aussi leur ouverture ou leur fermeture. Et là sur le centre aéré, sur août 2023, faut vraiment y regarder de plus près. Voilà.

#### *Intervention de M. le Maire*

Ok. Tu veux répondre ? Rapidement.

***Intervention de M. François-Xavier PENICAUD***

Juste un mot. Tout à l'heure, Monsieur BOUDEBIBAH, vous avez insisté sur la liberté d'administration des associations, vous avez tout à fait raison. J'attire votre attention sur le fait que, en l'espèce, l'association fait un certain nombre de choix sur le fait d'augmenter ses temps d'accueil de plus de 50 % par exemple sur le temps du mercredi, sur le reste de l'année. Les choix associatifs d'équilibre financier sur la répartition dans l'année ne nous appartiennent pas, à l'identique de ce que vous avez affirmé comme vous tenant à cœur préalablement. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On entend votre inquiétude. J'appuie aussi sur un autre élément...

***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Ce n'est pas la mienne d'inquiétude, on est bien clair. C'est les Brondillants et c'est des engagements que vous avez pris.

***Intervention de M. le Maire***

S'il vous plaît, là ce soir, l'objet, c'est le montant des subventions.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

***NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MMES DA SILVA Isabelle, GRANDSERRE Sonia et MM. THIBAUD Hervé, YOGO Albert, BRUNET Grégory et GALVAO Filipe***

***Intervention de M. le Maire***

*Merci de faire rentrer celles et ceux qui sont dehors.*

Albert YOGO, Sonia GRANDSERRE, Grégory BRUNET, Hervé THIBAUD et Monsieur GALVAO regagnent la salle.

## **DELIBERATION N° 16 :**

### **UNIVERSITE**

**Attribution d'une subvention à une association étudiante au titre du fonds de subvention aux associations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

**RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD**

#### *Intervention de M. le Maire*

François-Xavier, c'est à toi et personne ne sort. Tout le monde rentre, mais personne ne sort.

#### *Intervention de M. François-Xavier PENICAUD*

Merci. Alors c'est la deuxième année que nous avons une subvention dans le cadre de ce fonds d'association étudiante, avec l'association KINOKS qui a réalisé un très beau film l'année dernière pour voir la réalité de Terrailon à visage d'enfant avec l'école Pierre Cot.

Il s'agit cette fois-ci de travailler avec le collège Joliot-Curie, de la même manière qu'un autre projet est en cours de discussion avec les groupes scolaires de Parilly du même type.

Et donc dans la lignée de ce qui avait été fait l'année dernière, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une subvention de 2 800 euros à l'association KINOKS pour son projet « ACTION !».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association KINOKS concernant ce projet.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci. Des questions ?

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

## **DELIBERATION N° 17 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent sortir : Marion CARRIER et Muriel ROBIC.

Linda, c'est à toi.

#### *Intervention de Mme Linda TABTE*

Merci. Toujours dans les subventions, le montant de la subvention 2023 pour l'association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) a été calculé sur la base des critères généraux qui avaient déjà été arrêtés lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention 2023 pour l'association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise et d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération et d'autoriser le versement d'un premier acompte au mois de janvier, avant le vote du budget primitif 2023.

La contribution financière de la Ville se fera suivant trois acomptes. On l'avait déjà évoqué au moment de la CTG et avec un solde au mois d'octobre, puisque les montants ne sont connus par la CAF qu'en fin d'année.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 92 542 € à l'Association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Linda.

Des questions ? Oui, Monsieur BOUABDALLAH.

#### *Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH*

Merci, Monsieur le Maire. En cohérence avec ce qu'on avait dit, notre position sur le ROB, on va vous faire gagner du temps, on va s'abstenir sur les délibérations 17 à 42. Donc voilà, pour rester en cohérence avec ce que nous avons dit sur le ROB.

C'est vrai que vous avez dit que nous avons voté la baisse des subventions à l'époque, mais on l'a fait en toute responsabilité, parce qu'on sait ce que c'est que construire un budget dans les moments difficiles. On était là en 2008, Monsieur DUBIEF, on a construit notre projet, notre budget. Du coup, voilà, on reste en cohérence avec ce que l'on a dit.

Je veux vous dire aussi sur ce que vous avez dit, on a voté la baisse, mais on a voté pour des baisses modérées. Il y a un grand écart entre une baisse modérée de 3 à 4 % et une grosse baisse de 11 %. Donc voilà, on est en toute cohérence avec ce que l'on avait dit sur le ROB.

***Intervention de M. le Maire***

Ce n'est pas une baisse de 11 %, Monsieur BOUABDALLAH. Les chiffres, je ne sais pas où vous les trouvez, mais bon.

***Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH***

11 % cumulés, ça devient systématique. Ça vient la troisième année.

***Intervention de M. le Maire***

Là, vous ramez un peu pour justifier le fait que vous ayez voté contre.

***Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH***

C'est systématique et ça fait la troisième année. Ma collègue l'a dit.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

***Pas d'interventions.***

**Monsieur le Maire passe au vote**

Ok, donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR*** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

***ABSTENTION*** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

***NE PRENNENT PAS PART AU VOTE*** : MMES CARRIER Marion et ROBIC Muriel

*Marion CARRIER et Muriel ROBIC regagnent la salle.*

## **DELIBERATION N° 18 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Association du Patrimoine Militaire de Lyon et de sa Région - Attribution d'une subvention**

**RAPPORTEUR : M. STÉPHANE GENIN**

#### *Intervention de M. le Maire*

Donc vous allez vous abstenir sur la délibération 18, alors que c'est une nouvelle subvention ? D'accord, merci pour ces précisions.

Stéphane.

#### *Intervention de M. Stéphane GENIN*

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire qui œuvrent dans le champ de la mémoire et du patrimoine et qui contribuent par leurs actions auprès des publics à promouvoir des activités de recherche centrées sur la thématique essentielle du devoir de mémoire.

Le vendredi 11 novembre, le Fort de Bron a accueilli jusqu'au 20 novembre dernier une exposition sur le centenaire du Monument aux morts.

L'Association du Patrimoine Militaire de Lyon et de sa Région, qui gère le Musée du Patrimoine Militaire de Lyon et de sa Région, a contribué au succès de cette exposition par ses conseils et le prêt d'équipements militaires.

Afin de remercier l'association et ses bénévoles pour son implication et l'aide apportée, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association du Patrimoine Militaire de Lyon et de sa Région pour soutenir ses actions qui perpétuent le devoir de mémoire.

La subvention sera versée en une seule fois après réception des pièces administratives justifiant l'activité de l'association.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association du Patrimoine Militaire de Lyon et de sa Région,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Stéphane.

Des questions ? Oui, Monsieur BOUDEBIBAH.

#### *Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH*

Nous avons omis un petit sujet, c'est que c'est une nouvelle association, vous avez raison de nous le rappeler. Donc on va voter pour celle-ci, la 18. Désolé, il n'y a pas de souci.

***Intervention de M. le Maire***

Je vous en prie. C'est pour ça, ça m'étonnait en fait. Ce n'est pas une nouvelle association en fait, c'est une association qui existe depuis longtemps, mais c'est la première fois que la Ville de Bron donne pour les remercier pour tout le travail formidable qu'ils ont fait à nos côtés pour l'exposition.

***Intervention de M. Stéphane GENIN***

Je vous remercie.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

***Monsieur le Maire passe au vote***

Donc tout le monde vote pour ? Ok, parfait.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***



## **DELIBERATION N° 19 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Association Sportive Universitaire Lyonnaise - ASUL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Merci, Monsieur le Maire.

On va commencer sur les délibérations des associations sportives donc je vais faire relativement vite, puisque ce sont des délibérations qui se répètent, année après année. Et là, l'objectif est de voter la subvention de fonctionnement des associations sportives pour l'année 2023. Donc là, ça concerne l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise à qui nous proposons de verser une subvention de fonctionnement de 91 680 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 91 680 € à l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Grégory.

Juste pour information, cette subvention et toutes les autres qui vont arriver au niveau sportif, les montants que l'on vous propose sont le fait de la critérisation. J'explique pour le public, c'était très compliqué pour nous de savoir pour une association X, est-ce que 30 000 € c'était justifié ? Est-ce qu'il ne fallait pas finalement donner un peu moins ? Est-ce qu'il ne fallait pas donner un petit peu plus ? Donc là, pour plus d'équité, pour plus de justice, on a mis en place, comme dans un certain nombre de villes, un système de critères. On a travaillé ce système de critères pendant de longs mois, même plus d'une année, avec un échantillon important d'associations, en relation avec les présidents d'associations. Comme ça, ça permet une répartition plus juste.

Et comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a à peu près les 4/5ème, même si ce n'est plus, des associations sportives qui finalement vont toucher plus que ce qu'elles touchaient jusqu'à maintenant, ce qui nous semblait être la moindre des choses.

Encore une fois, ça, c'était aussi l'un des deux points qui étaient inscrits dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire qu'il fallait, on va dire, un peu plus de rigueur dans la distribution des subventions et surtout dans la vérification pour savoir si les subventions étaient utilisées à bon escient. Voilà.

Est-ce que vous avez des questions concernant l'ASUL ? Aucune.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mais juste une question pour les associations sportives qui vont voir leur subvention augmentée, vous allez quand même vous abstenir ? Oui ? D'accord. Donc c'est-à-dire que les associations on va leur augmenter et vous n'allez pas voter pour ? Je ne vais pas faire le travail à votre place, mais bon... Ok.

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

## **DELIBERATION N° 20 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Association Sport dans la Ville - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

#### **RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET**

Juste avant de parler de Sport dans la Ville, je vais me permettre d'intervenir sur la critérisation et sur les subventions qui sont présentées ce soir. Vous avez effectivement une baisse générale du montant des subventions au niveau des associations sportives, notamment. Mais avec la critérisation, ça permet d'avoir une meilleure rationalisation et une meilleure répartition du montant de la subvention, puisque comme je l'avais expliqué lors du Conseil Municipal du 6 octobre, on avait cinq clubs qui se répartissaient 600 000 € sur les 730 000 € qui étaient versés à notre arrivée en 2020. Aujourd'hui, 90 % des clubs vont voir leur subvention augmenter de manière progressive et ceux qui vont la voir baisser, donc ces cinq ou six clubs, vont la voir baisser de manière progressive également, puisque comme le Maire l'avait expliqué lors du Conseil Municipal du 6 octobre, il y aura un lissage sur deux ans.

Donc pour l'Association Sport dans la Ville, ça concerne les animations sportives et de loisirs à Parilly et à Terrailon et le programme «Job dans la Ville» pour un montant de 36 860 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 36 860 € à l'Association Sport dans la Ville et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient ? Le groupe socialiste, vous faites quoi alors ? Vous votez pour, ok.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

**DELIBERATION N° 21 :**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Association Entente Municipale Sportive Bron XV - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Donc pour l'Association Entente Municipale Sportive Bron XV, nous allons parler d'une subvention de fonctionnement de 47 320 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 47 320 € à l'Association Entente Municipale Sportive Bron XV et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Stéphanie VELLA ? Pour, ok.

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

## **DELIBERATION N° 22 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Bron Basket Club - BBC - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Association Bron Basket Club (dit BBC), subvention de fonctionnement de 60 790 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 60 790 € à l'association Bron Basket Club et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Stéphanie, à partir du moment où vous ne dites rien, Monsieur BOUDEBIBAH, on considère qu'elle vote pour ? On est d'accord ? Ok.

Le Bron Basket Club est un excellent exemple, c'est-à-dire que leur subvention va légèrement diminuer. En revanche, grâce à la mise en relation avec de nouveaux sponsors privés, finalement, ils vont toucher plus que ce qu'ils touchaient jusqu'à maintenant. C'est ça une gestion moderne de l'argent public.

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

## **DELIBERATION N° 23 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Bron Handball - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Pour le Bron Handball, nous parlons d'une subvention de fonctionnement de 87 960 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 87 960 € à l'Association Bron Handball et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.*

***ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.*

## **DELIBERATION N° 24 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Racing Club Bron Décines Natation - RCBD Natation - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Ce club ne fait pas partie de la critérisation. Nous parlons d'une subvention de fonctionnement de 51 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 51 000 € à l'Association Racing Club Bron Décines Natation et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci.

Juste peut-être pour expliquer, Grégory, cette association ne fait pas partie de la critérisation, puisque c'est une association qui est sur deux communes, à savoir Bron et Décines.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR*** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

***ABSTENTION*** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

## **DELIBERATION N° 25 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Académie d'Escrime de Bron - AEB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

#### **RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Pour l'Académie d'Escrime, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 29 380 € à l'Association Académie d'Escrime de Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Oui, Djamel. Vous voulez que je dise aux musiciens de jouer moins fort ? Non, c'est bon.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Il y en a d'autres qui jouent de la musique ici.

Parlons de l'escrime. L'année dernière, vous avez augmenté nettement, puisqu'ils nous ont expliqué que c'était pour les déplacements des Championnats du monde, pour les Masters, pour tout ça, tout ça. Cette année, ils vont déjà au Championnat du monde Masters, c'est une prévision ? Parce que ça diminue que de 640 €, soit très, très peu, 2,07 %, donc ce n'est même pas dans les 5. Ça devait être exceptionnel l'année dernière au niveau de l'aide de l'escrime, pourquoi pas ? Si cette année, on a déjà des assurances qu'ils aillent à des grands championnats tant mieux. C'était simplement pour faire cette remarque. Si vous avez d'autres éléments pour justifier cette si peu descente de subvention.

#### ***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Alors l'année dernière, ils avaient eu en effet une subvention exceptionnelle pour la coupe du monde. Là, ce n'est pas une subvention exceptionnelle. La subvention est calculée sur la critérisation, donc les informations qu'ils ont renseignées, le nombre de points qui étaient définis, et on arrive à ce montant-là. Il n'y a pas d'intervention humaine et on ne se dit pas : est-ce qu'ils vont monter ? Pas monter ? On suit juste la critérisation. Il n'y a pas d'arbitrage à ce niveau-là.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

D'accord, Grégory. Donc ça veut dire que s'ils ont du monde qui va dans des grands championnats, on abondera ?

#### ***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Pour l'instant, la subvention, elle est celle-là pour l'année 2023. Après, si demain, il y a une dépense exceptionnelle et une demande de subvention exceptionnelle, on y réfléchira et on verra. Voilà.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### ***Monsieur le Maire passe au vote***

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?



*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

**DELIBERATION N° 26 :**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Association Bron Boxing Academy - BBA - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET**

Le Bron Boxing Academy, donc subvention de fonctionnement de 33 540 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 33 540 € à l'Association Bron Boxing Academy et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

***Intervention de M. le Maire***

Merci.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 27 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Club pétanque Bron Terraillon - CPBT - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Pour le Club Pétanque Bron Terraillon, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 30 480 € à l'Association Club Pétanque Bron Terraillon et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Djamel.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Là aussi, il y a une augmentation significative de 7 280 €. Même si le club a des excellents résultats, sur la critérisation que je me suis amusée à faire, le nombre de Brondillants n'est pas énorme. On est bien d'accord avec ça. Donc, ça me paraît énorme que des associations comme le club Bron Pétanque puissent être augmentées de 32 %, si je ne me trompe pas. Et donc voilà je voudrais avoir une explication avant que l'on puisse prendre part au vote.

#### ***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Alors, il y a 45 % de Brondillants au CPBT donc c'est dans la moyenne...

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

En 2019, ils étaient à 15 % et ils sont passés à 45 % ? D'accord.

#### ***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Ou peut-être 40, mais c'est dans la moyenne des clubs de la Ville aujourd'hui. Au niveau de l'école de pétanque, ils ont beaucoup développé. Il y a beaucoup de jeunes qui sont arrivés.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Ils jouent trop fort, Monsieur le Maire.

Pourquoi cette augmentation, ça se justifie en quoi ? C'est toujours sur la critérisation ?

#### ***Intervention de M. Grégory BRUNET***

C'est toujours sur la critérisation, sur les données de l'année N-1. Donc l'année prochaine, après je ne suis pas devin, je ne sais pas de combien sera le budget des subventions, mais l'année prochaine avec les résultats de l'année 2022, on peut imaginer qu'en 2024, la subvention sera encore un peu plus élevée.

### ***Intervention de M. le Maire***

Là, Djamel, comme vous le voyez, c'est l'exemple typique et il y en a d'autres, c'est un club qui, effectivement, voit sa subvention augmentée de façon très importante grâce au système équitable de répartition.

Juste pour le public, les principaux critères c'est :

1. le nombre de licenciés et parmi ce nombre-là, le nombre de licenciés Brondillants dans le nombre total,
2. il y a les résultats sportifs,
3. il y a notamment l'implication de l'association dans la vie de la cité.

Typiquement eux, comme d'autres d'ailleurs, ce sont les grands gagnants de ce système-là. Et quand on interroge certains présidents de ces associations qui ont vu leur subvention augmenter de façon considérable, on leur disait : «Mais pourquoi jusqu'à maintenant vous ne demandiez pas plus ?». On nous disait : «Mais ça ne servait à rien puisque d'année en année, on nous donnait les mêmes montants». Moi, c'est ce qu'ils m'ont dit. Enfin, bon.

Et puis également aussi le Club de pétanque, c'est un bon exemple. À côté des subventions, il y a aussi tout ce que l'on fait au niveau des installations. Par exemple, là au niveau de la pétanque, on a mis une tonnelle, on a changé également les éclairages, on les a passés en LED. Donc le soutien aux associations, ce n'est pas uniquement la subvention qui est inscrite ici, il y a tout ce travail. Il y a aussi, comme tu l'as dit Marc à juste titre, c'est la Ville qui paye le chauffage, c'est la Ville qui paye les fluides, il y a ça aussi à prendre en compte. C'est pour ça qu'il faut avoir une vision globale.

### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

**Pas d'interventions.**

### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 28 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Sporting Club Bron Terraillon Perle - SCBTP - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET**

Pour le SCBT, on parle d'une subvention de fonctionnement de 24 480 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 24 480 € à l'Association Sporting Club Bron Terraillon Perle et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Pardon, juste pour les services, la subvention sur la pétanque, vous avez tous voté pour, on est d'accord ? Ok.

Concernant le SCBT, y a-t-il des questions ?

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe socialiste. Ce n'est pas une insulte dans ma bouche, vous êtes adhérente du parti socialiste, comment vous voulez que je vous... Enfin, bon. Ok.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.***

***ABSTENTION : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.***

## **DELIBERATION N° 29 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Association Tennis Club de Bron - TCB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

#### **RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Le Tennis Club de Bron : subvention de fonctionnement de 27 870 €. Tarik, il ne sait pas jouer au tennis.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 27 870 € à l'Association Tennis Club de Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je préciserai que là aussi c'est un club qui voit sa subvention augmenter fortement, puisqu'en 2020, ils étaient à 11 000 €. L'année dernière, ils étaient à 16 000, je crois. Et là, avec la critérisation, ils passent à 27 870 €.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Y a-t-il des questions ?

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Là aussi, il serait intéressant d'avoir les aides indirectes, le dada de Monsieur DUBIEF, à juste titre. L'aide indirecte, c'est hyper important. La mise à disposition, tout ce qu'on s'est dit, mais il serait important aussi de voir la part du privé et du public et la part vraiment des Brondillants, parce que je viens d'apprendre que la pétanque est à 45 % de Brondillants et que le tennis est à 45 % aussi forcément. Donc, il serait important d'avoir ça, Monsieur le Maire, pour qu'on ait vraiment... Parce que la critérisation, c'est excellent, mais il faut vraiment bien l'appliquer, parce que c'est avec les chiffres des clubs et qu'il faut croiser avec les chiffres des ligues, qu'il faut croiser avec les comités, pour vraiment avoir des chiffres, parce que si c'est demandé à certains clubs, et je ne leur fais pas offense, de leur demander combien ils ont d'adhérents, combien de Brondillants, combien ils sont.

#### ***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Je te rassure, tous les chiffres qui nous ont été donnés ont été croisés avec les instances, dès le départ.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Djamel, en fait, on rentre les chiffres après les avoir vérifiés et les avoir croisés dans le fichier Excel, et ça nous sort les résultats. On peut peut-être arrondir au-dessus ou en dessous, mais on les sort tels quels.

Tarik, tu voulais intervenir ?

#### ***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Non, je voulais juste préciser que c'est dommage, parce que ce sont des éléments techniques, qu'on aurait pu avoir le débat en commission, malheureusement, on n'a pas pu l'avoir.

#### ***Intervention de M. le Maire***

On est d'accord.

***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Domage que les gens travaillent. Sur l'horaire, c'est difficile.

***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Ce n'était pas une critique.

***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Non, mais de jeter ça, comme ça, c'est facile.

***Intervention de M. le Maire***

S'il vous plaît, Djamel, pardon. Déjà d'une, effectivement, on travaille tous. Deuxièmement, en tant qu' élu, on a le droit, comme vous le savez, à des jours comment on appelle ça ? Des jours de décharge. Et puis, troisièmement, sur cette commission-là, on avait décalé l'horaire d'une demi-heure à la demande de l'opposition en la passant, je crois, de 17h30 à 18h. Martine CHAREYRE, étant présidente de la commission, à 18h10, vient me voir en me disant : «Il n'y a personne de l'opposition». Dans une commission, il y a à la fois les élus de la majorité et les élus de l'opposition, mais il y a aussi des agents. Là, j'ai dit à Martine, nous avons décalé effectivement d'une demi-heure à votre demande la commission et il n'y avait personne de l'opposition, donc j'ai dit : «Martine, tu constates qu'il n'y a personne, fin de la commission». Voilà, c'est exactement ça. Madame VELLA l'avait parfaitement compris. Madame MECHKAR, effectivement, avait du retard, mais à un moment, on n'allait pas attendre une heure ou deux heures en ne sachant pas si vous alliez venir ou pas. Je suis désolé sur cette situation-là, mais encore une fois, on a décalé à votre demande l'horaire et on y était tous nous.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 30 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Bron Taekwondo - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

L'association Bron Taekwondo qui voit donc aussi sa subvention fortement augmenter à 28 370 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 28 370 € à l'Association Bron Taekwondo et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Dans les critères, je me permets de rajouter qu'il y a aussi le nombre de salariés, les éducateurs, mais diplômés, les entraîneurs, etc..., et que plus le niveau sportif est haut, plus il y a besoin d'un encadrement de haut niveau, ce qui suppose aussi, comme dans le taekwondo, que voilà...

#### ***Intervention de M. le Maire***

Là, le taekwondo, c'est pareil, c'est l'exemple aussi type d'un club qui fait du super travail et notamment avec les jeunes, et qui a vu sa subvention augmentée de façon considérable.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***



## **DELIBERATION N° 31 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Pôle en Scènes - PES - Approbation de la convention d'objectifs et la convention de moyens et attribution de subventions pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER**

#### *Intervention de M. le Maire*

Devront sortir : Pascal MIRALLES-FOMINE, Martine CHAREYRE et Tarik EZ ZAJJARI.

Et donc, on va passer à la culture maintenant.

C'est à toi, Jacques CHAMPIER.

#### *Intervention de M. Jacques CHAMPIER*

La culture, Pôle en Scènes, donc c'est normal de le faire sur fond musical, mais rassurez-vous, je ne vais pas danser. Donc je vous propose simplement en subvention la somme :

- Pour le fonctionnement de l'association Pôle en Scènes : 665 000 € ;
- et le contrat ville : 41 468 €.

Les contributions financières de la Ville mentionnées ci-dessus seront versées selon le calendrier suivant en trois acomptes et le solde à partir d'octobre, après réception des pièces administratives.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions de 665 000 € et 41 468 € à l'Association Pôle en Scènes et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et la convention de moyens avec l'association pour l'année 2023.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Jacques.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.***

***ABSTENTION : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.***

***NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MME CHAREYRE Martine et MM. MIRALLES-FOMINE Pacal et EZ ZAJJARI Tarik***

*Pascal MIRALLES-FOMINE, Martine CHAREYRE et Tarik EZ ZAJJARI regagnent la salle.*

## **DELIBERATION N° 32 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent donc sortir : toujours Pascal MIRALLES-FOMINE, Marc et Tarik.

Jacques, c'est à toi.

#### *Intervention de M. Jacques CHAMPIER*

La MJC, ben écoutez, vous avez en fond musical, je crois, la MJC, derrière. Voilà. Donc je vous propose comme subvention de fonctionnement de l'association la somme de 540 970 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 540 970 € à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Jacques.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR*** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

***ABSTENTION*** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

***NE PRENNENT PAS PART AU VOTE*** : MM. DUBIEF Marc, MIRALLES-FOMINE Pacal et EZ ZAJJARI Tarik

*Pascal MIRALLES-FOMINE, Marc DUBIEF et Tarik EZ ZAJJARI regagnent la salle.*

## **DELIBERATION N° 33 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Lire à Bron - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doit sortir Pascal MIRALLES-FOMINE uniquement, Isabelle n'étant pas là.

Vous pouvez dire aux autres élus de rentrer, seul Pascal reste dehors.

Jacques.

#### *Intervention de M. Jacques CHAMPIER*

Je ne vais pas tout vous lire, c'est simplement une subvention qui correspond au projet « Fête du livre à Bron » de 219 140 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 219 140 € à l'Association Lire à Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Jacques.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

**NE PREND PAS PART AU VOTE** : M. MIRALLES-FOMINE Pacsal

*Pascal MIRALLES-FOMINE regagne la salle.*

## **DELIBERATION N° 34 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association École de musique Harmonie la Glaneuse - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE**

#### *Intervention de M. le Maire*

Pascal, merci de nous rejoindre, ce sera à toi de la porter.

#### *Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE*

Les montants des subventions de la Glaneuse, calculés sur la base des critères généraux tels que définis dans le Règlement d'attribution, sont les suivants :

- fonctionnement de l'association : 84 550 €
- projet Orchestre à l'école : 6 000 €
- projet classe SEGPA au Collège Pablo Picasso : 1 800 €
- projet classe de musique renforcée au Collège Théodore Monod : 1 600 €

Il convient de préciser que l'attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement, lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 €.

Donc ensuite, on a le calendrier qui suit.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions de 84 550 €, 6 000 €, 1 800 € et 1 600 € à l'Association École de musique Harmonie la Glaneuse et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Pascal.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.**

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

## DELIBERATION N° 35 :

### VIE ASSOCIATIVE

**Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe - CSCGP - Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent sortir : Valérie, Linda et Fatih.

Ceux qui portent les pouvoirs de Fatih et Linda, merci de sortir.

C'est à Tarik.

#### *Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI*

Merci, Monsieur le Maire. Donc ici, la subvention donc allouée au Centre Social et Culturel Gérard Philipe. Vous avez pu prendre connaissance des différents montants et du calendrier donc en conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions indiquées ci-dessous à l'Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe et le calendrier de versement présenté,

Fonctionnement du centre social	275 700 €
Contrat de ville :	157 560 €
dont Contrat d'objectifs	147 440 €
dont opérations Ville Vie Vacances	10 120 €
Participation au projet DEMOS	7 000 €
Participation au projet jeunesse / poste coordinateur 6-16 ans	10 170 €
Convention Territoriale Globale :	399 220 €
dont Volet Jeunesse /ALSH	247 620 €
dont Volet Petite Enfance - CCAS	151 600 €
Programme de Réussite Éducative (CCAS de Bron)	3 500 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Tarik.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.**

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

***NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MMES BOULARD Valérie, TABTE Linda et M. DELIRAY Fatih***

*Valérie BOULARD regagne la salle.*

## DELIBERATION N° 36 :

### VIE ASSOCIATIVE

**Association Centre Social et Socioculturel les Taillis - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci à Anne-Lise LANSAQUE, Emmanuel MAILLET, Jacques CHAMPIER et Evelyne BRUNET de sortir.

Tarik, nous t'écoutons.

#### *Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI*

Merci, Monsieur le Maire. Donc ici même chose, mais concernant l'association du Centre Social et Socioculturel des Taillis, donc en conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions indiquées ci-dessous à l'Association Centre Social et Socioculturel les Taillis et le calendrier de versement présenté,

Fonctionnement du centre social	116 800 €
Contrat de ville :	203 830 €
Dont convention d'objectifs	188 010 €
Dont opérations VVV	12 020 €
Dont événements festifs à Parilly	3 800 €
Convention Territoriale Globale :	244 950 €
Dont volet Jeunesse /ALSH	151 510,00 €
Dont volet Petite enfance	93 440 €
Programme de Réussite Éducative (CCAS de Bron)	3 500 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Tarik.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.**

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.



***NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MMES BRUNET Evelyne, LANSAQUE Anne-Lise et MM. CHAMPIER Jacques, MAILLET Emmanuel***

*Anne-Lise LANSAQUE, Emmanuel MAILLET, Jacques CHAMPIER et Evelyne BRUNET regagnent la salle.*

## DELIBERATION N° 37 :

### VIE ASSOCIATIVE

Association la Maison des Essarts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent sortir : Nathalie BRAMET-REYNAUD et Jacqueline PALLUY

C'est toujours à Tarik.

#### *Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI*

Même chose ici donc pour l'association La Maison des Essarts, donc en conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions indiquées ci-dessous à l'Association la Maison des Essarts et le calendrier de versement présenté,

Fonctionnement de l'association	146 820 €
Pour les opérations Ville Vie Vacances	6 080 €
Convention Territoriale Globale	157 771 €
dont Volet Jeunesse / ALSH	1 €
dont Volet Petite Enfance / CCAS	157 770 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Tarik.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.**

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : MMES BRAMET-REYNAUD Nathalie et PALLUY Jacqueline

Nathalie BRAMET-REYNAUD et Jacqueline PALLUY regagnent la salle.

## DELIBERATION N° 38 :

### VIE ASSOCIATIVE

**Association Maison de quartier les Genêts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent sortir : Muriel ROBIC et Marion CARRIER.

Toujours Tarik.

#### *Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI*

Merci, Monsieur le Maire. Donc je ne vais pas faire dans l'originalité, donc c'est le même mécanisme que les délibérations précédentes donc ici ça concerne la Maison de quartier Les Genêts, donc en conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions indiquées ci-dessous à l'Association Maison de quartier les Genêts et le calendrier de versement présenté,

Fonctionnement de l'association	188 010 €
Pour les opérations Ville Vie Vacances	6 080 €
Pour le Projet Solidaire	2 310 €
Convention Territoriale Globale : Volet Jeunesse / ALSH	7 120 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Tarik.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.**

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : MMES CARRIER Marion et ROBIC Muriel

Muriel ROBIC et Marion CARRIER regagnent la salle.

## **DELIBERATION N° 39 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. FATIH DEMIRAY**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent sortir : Marc DUBIEF, Evelyne BRUNET, Sonia GRANDSERRE, Djamel BOUDEBIBAH, Emmanuel MAILLET et celui ou celle qui a le pouvoir de Madame VELLA.

Je vais porter la délibération.

Concernant le COP, le montant qui vous est proposé s'élève à 241 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 241 000 € à l'Association Comité du Personnel de la Ville de Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : MM. DUBIEF Marc, MAILLET Emmanuel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES BRUNET Evelyne, GRANDSERRE Sonia,

*Marc DUBIEF, Evelyne BRUNET, Sonia GRANDSERRE, Djamel BOUDEBIBAH, Emmanuel MAILLET, Djamel BOUDEBIBAH regagnent la salle.*

## DELIBERATION N° 40 :

### VIE ASSOCIATIVE

#### Association Réussir l'Insertion à Bron – RIB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023

**RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doivent sortir : Marc DUBIEF, Sonia GRANDSERRE, François-Xavier PENICAUD et Valérie BOULARD.

C'est à Jacques.

#### *Intervention de M. Jacques CHAMPIER*

Il s'agit de l'approbation de la convention d'objectifs et l'attribution des subventions pour l'année 2023 à RIB.

Alors je vais vous lire quand même les chiffres. Il y a quelques chiffres à lire, je pense qu'il faut le faire rapidement :

- fonctionnement, gestion et animation d'une structure d'accueil : 30 020 €
- projet Réseau des médiateurs - adultes relais : 38 000 €
- projet Espaces Emplois de Proximité : 60 340 €
- projet Mobi-Cité Seniors : 43 130 €
- projet Dynamique emploi : 15 000 €
- projet Espace Nature à Terraillon – Îlot nature : 3 750 €
- projet Répar' à Bron : 3 520 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions indiquées ci-dessous à l'Association Réussir l'Insertion à Bron et le calendrier de versement présenté,

Fonctionnement, gestion et animation d'une structure d'accueil	30 020 €
Projet Réseau des médiateurs - adultes relais	38 000 €
Projet Espaces Emplois de Proximité	60 340 €
Projet Mobi-Cité Seniors	43 130 €
Projet Dynamique emploi	15 000 €
Projet Espace Nature à Terraillon – Îlot nature	3 750 €
Projet Répar' à Bron	3 520 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, Jacques.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

On n'a pas fini. Ne vous inquiétez pas, on sera bon pour le match.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile.

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : MM. DUBIEF Marc, PENICAUD François-Xavier et MMES. BOULARD Valérie, GRANDSERRE Sonia

*Marc DUBIEF, Sonia GRANDSERRE, François-Xavier PENICAUD et Valérie BOULARD regagnent la salle.*

## **DELIBERATION N° 41 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

**Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion (MSD ACI) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2023**

**RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD**

#### *Intervention de M. le Maire*

Doit sortir : Nathalie BRAMET-REYNAUD.

C'est à François-Xavier.

#### *Intervention de M. François-Xavier PENICAUD*

Il s'agit de l'approbation de la convention d'objectifs et de l'attribution de la subvention pour l'année 2023 pour l'Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion basée à Décines, intervenant sur le territoire de Bron, convention classique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 14 250 € à l'Association Multi Services Développement Ateliers et Chantiers d'Insertion et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### *Intervention de M. le Maire*

Merci, François-Xavier.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale, MMES. VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure et MM. COURT Rémi, GALVAO Filipe.

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel et MMES DURAND-MOREL Claire et MOREL Lucile

**NE PREND PAS PART AU VOTE** : Mme BRAMET-REYNAUD Nathalie

*Nathalie BRAMET-REYNAUD regagne la salle.*

## **DELIBERATION N° 42 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Association COBRA - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2023**

#### **RAPPORTEURE : MME NATHALIE BRAMET-REYNAUD**

Les montants des subventions 2023 pour l'Association des Commerçants et Artisans Brondillants pour l'Animation et la Promotion de Bron (COBRA), calculés sur la base des critères généraux tels que définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, sont les suivants :

- médiation de proximité au centre commercial de Terraillon : 20 000 €
- animations au centre commercial de Terraillon : 4 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles 2023 à l'Association la COBRA, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement des premiers acomptes au mois de janvier, avant le vote du Budget Primitif 2023.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, des subventions de 20 000 € et 4 000 € à l'Association des Commerçants et artisans BRondillants pour l'Animation et la promotion de Bron (COBRA) et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Nathalie.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

#### ***Intervention de M. le Maire***

Nous en avons fini avec les subventions aux associations.



## **DELIBERATION N° 43 :**

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022**

#### **RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous en avons parlé lors du Conseil Municipal dans la délibération du 14 avril 2022. Ce dispositif des bons associatifs a été mis en place afin de favoriser la reprise des activités associatives des Brondillants et ainsi apporter un soutien aux associations qui les accueillent en accordant une participation financière pour une adhésion à une association de la commune.

Je ne vais pas rappeler le principe puisqu'on en avait parlé lors de ce Conseil Municipal.

Simplement donc les associations avaient jusqu'au 17 octobre pour déposer ces fameux bons auprès du service Vie Associative de la commune.

Une subvention exceptionnelle donc qui correspond à la valeur de ces bons valides déposés par l'association doit être attribuée.

Un contrôle et une validation de ces bons ont été effectués par la Direction des Sports et de la Vie associative.

Il convient donc d'attribuer les subventions selon le tableau ci-joint.

Je vais arriver au bout. Ces subventions seront versées en une seule fois, à partir du mois de janvier 2023, sur le compte bancaire de chaque association partenaire du dispositif.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations partenaires précitées du dispositif des bons associatifs pour l'année 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Tarik.

Des questions ? Djamel.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Oui, c'est l'intitulé du dispositif des bons associatifs «attribution de subventions aux associations», ça peut porter à confusion dans le sens où c'est des bons donnés aux habitants, une aide aux habitants, qui se font payer au niveau du club et le club se fait rembourser par la Ville. Donc ce n'est pas une subvention de la Ville, c'est un remboursement des bons associatifs que la Ville met à disposition. Donc attention par rapport à la lecture au niveau sémantique. C'est un peu difficile. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point. Nous attendons vraiment la montée en charge. Tarik nous a bien présenté le dispositif. On était tous très content pour les associations, sauf qu'on voit le bilan de l'année, c'est 18 000 €, si je ne me trompe pas, ce qui veut dire très peu, très, très peu de personnes, puisqu'il y a plus de 6 000 participants que ce soit culturel ou sportif sur la Ville. Donc, si on fait 6 000 x 15 €, on est loin des 18 000 €. Et c'est aussi parce que lorsqu'on lit «attribution de subventions», on se dit : «On baisse de 200 000 d'un côté, et on leur redonne 18 000 €», alors que ce n'est pas du tout la même chose, ce n'est pas du tout la même action. Donc voilà, c'est aussi pour vous signaler ça par rapport aux associations.

Et puisque je suis sur cette délibération, je voudrais reprendre quelque chose d'important que Monsieur DUBIEF a dit tout à l'heure. Il a dit : «*Il faut qu'ils cherchent des adhérents, les clubs*». Si Monsieur DUBIEF a bien entendu sa collègue, Madame BRUNET, qui a dit qu'il ne faut pas oublier que l'encadrement doit être qualifié, de qualité, diplômé, pour être en sécurité pour tous... Et ça, ça a un coût, ça a un coût aussi. Donc plus on cherche d'adhérents, plus ça coûte cher à l'association. Donc faut pas se tromper par rapport à ça.

Et aussi une autre remarque, mais ça, c'est une remarque de réalité qui nous remonte beaucoup, beaucoup : la baisse de subventions. Le seul levier, sauf quelques clubs qui vont chercher du privé, le seul levier c'est l'augmentation des cotisations. Qui dit augmentation des cotisations, c'est sur le budget des familles. Donc ça, c'est aussi à prendre en compte. C'est pour ça que le bon associatif est quelque chose de remarquable et remarqué, que tout le monde est content. Même si c'est une somme de 15 €, si tous les habitants s'en servaient, ça serait bien par rapport à ça. Donc voilà, c'est une remarque sur ce point qui me semble importante.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci. Juste pour info Djamel, en droit on appelle bien ça une subvention, même si effectivement, ça peut prêter à confusion, mais juridiquement le mot «subvention», c'est bien le terme à utiliser.

En revanche, concernant le dispositif bon associatif, là c'était la première année. On partait un peu dans l'inconnu. On ne savait pas... Vous savez ce dispositif, il faut qu'il prenne le temps de s'inscrire. Donc là, on a dépensé pour 18 000. On a communiqué tardivement, je crois uniquement à partir de juin/juillet. Tout le monde n'est pas encore au courant.

#### ***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Délai très court en plus.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Nul doute, à mon avis, que l'an prochain le nombre total va augmenter.

On avait déjà eu le débat une fois, 15 € certains disaient que ce n'était pas grand-chose, mais je peux vous assurer que pour certaines familles, notamment les familles à revenus modestes qui ont plusieurs enfants, 15 € + 15 € + 15 €... Moi, j'ai eu l'exemple, l'autre jour j'étais sur le marché, il y a deux samedis, j'étais sur le marché de Terraillon, il y a une famille qui me disait, et ça m'a beaucoup touché : «Mais jusqu'à maintenant, on était une famille nombreuse et pour ne pas faire de différence entre tel ou tel ou tel enfant, finalement, on inscrivait personne», et là, 15 € même si effectivement ça ne va pas changer la phase du monde, mais ça permet en tout cas à cette famille-là d'inscrire tous ses enfants à une activité. Est-ce que l'an prochain on fera mieux ? En tout cas, il fallait lancer ce dispositif. Pour une première année, le bilan est satisfaisant et surtout encourageant.

Oui, Tarik.

#### ***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Oui, je voulais juste, mais tu as répondu, effectivement, c'est une subvention indirecte. Le mécanisme fait que, mais c'est bien une subvention indirecte. En tout cas, on est obligé de le nommer.

Après effectivement, la deuxième chose, et j'entends effectivement le questionnement sur le budget des familles, mais c'est justement un dispositif qui va directement, et vous l'avez dit, Djamel, sur le budget des familles, puisque la réduction est faite immédiatement.

Et enfin, dernier point que je voulais soulever, effectivement le Maire l'a dit, la communication a été tardive. C'était une première année. Mais simplement au niveau des associations, quand vous regardez la liste, ça touche tous les domaines et pas que le sportif : c'est aussi bien des centres sociaux, c'est aussi des clubs sportifs, c'est aussi bien l'Harmonie la Glaneuse... Enfin voilà, c'est très varié et c'était aussi le but de ce dispositif. C'était pour apporter ces précisions.

***Intervention de M. le Maire***

Grégory.

***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Je voulais juste apporter comme précision que j'ai déjà fait 10 assemblées générales jusqu'à présent sur l'année 2022, je n'ai que deux clubs qui ont prévu d'augmenter leurs cotisations, donc quand tu dis : «*les clubs vont augmenter leurs cotisations*», sur 10 ce n'est même pas 80 %.

***Intervention de M. Djamel BOUDEBIBAH***

Grégory, tu sais bien que c'est l'année d'après qu'ils vont répercuter donc là on parle bien de notre budget 2023.

***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a 90 % des clubs qui vont voir leur subvention augmentée, donc 90 % des clubs n'augmenteront pas leurs cotisations. C'est les quatre plus gros clubs de la Ville, les sports co, qui effectivement auront peut-être, comment dire, ce besoin d'augmenter leurs cotisations, ce qui ne sera pas le cas du rugby notamment qui a annoncé samedi matin qu'il n'augmenterait pas leur cotisation, malgré la baisse.

***Intervention de M. le Maire***

Mais effectivement Djamel, là où vous avez raison...

***Intervention de M. Grégory BRUNET***

Je voudrais apporter un complément. Le rugby, l'année dernière, ils ont eu 8 000 € en mécénat. Sur l'année sportive 2022-2023, ils sont déjà à 14 000 € de mécénat. Donc le président a encouragé les adhérents à trouver des mécènes, etc., à faire marcher le réseau, les entreprises, mais il y a de l'argent. Il y a de l'argent quand on veut aller le chercher.

***Intervention de M. le Maire***

Ok. C'est bon, Djamel ? Super, merci.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 44 :**

### **FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT**

**Demande de garantie partielle d'emprunt par la Foncière d'Habitat et Humanisme – Réhabilitation immeuble collectif 7 rue des Glycines à Bron**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

C'est pour Djamel celle-ci. Il s'agit d'une garantie d'emprunt, on l'a vue déjà au précédent Conseil Municipal d'où le petit clin d'œil à Djamel. Il y en a deux qui suivent (44 et 45).

Donc ici, pour la première, il s'agit donc d'une demande de garantie pour la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la réhabilitation d'un immeuble collectif de la rue des Glycines.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt pour financer la réhabilitation d'un petit collectif situé 7 rue des Glycines à Bron, d'un montant total de 601 909 € souscrit par la Foncière d'Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 140208 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 90 286,35 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **VOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Marc.

### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 45 :**

### **FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT**

**Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat - Construction de 13 logements au 93 avenue Pierre Brossolette à Bron**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Donc là, c'est 13 logements au 93 Avenue Pierre Brossolette à Bron donc à Terrailon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 574 613 € souscrit par la Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 140310 constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 236 191,95 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **VOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

## **DELIBERATION N° 46 :**

### **HABITAT**

**Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social 2023-2024**

### **RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD**

La Ville de Bron est adhérente à l'Association du Fichier Commun du Rhône.

Cet outil permet d'enregistrer et de modifier les demandes de logement social au niveau départemental.

Ce dispositif n'apporte plus aujourd'hui entière satisfaction. Par conséquent, il prendra fin au 31 décembre 2022.

La Métropole propose de se doter d'un nouveau logiciel et d'adhérer dès le mois de décembre au système PELEHAS par le biais d'une convention unique en tant que lieu labellisé «Service d'accueil et d'information des demandeurs» niveau 1.

Pour la Ville, le logiciel donnera accès au même niveau de service que le précédent, à savoir : un accès simple aux fichiers des demandeurs, sans modification ni enregistrement des dossiers.

La participation financière pour l'accès à cet outil sera d'environ 2 700 € par an.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Convention unique « Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social » 2023-2024, entre la Métropole de Lyon et la Ville, permettant l'accès au logiciel métropolitain ainsi qu'à la labellisation de la Ville en tant que lieu SAID niveau 1,
- **AUTORISER** le paiement d'une participation financière à hauteur d'environ 2 700 € par an permettant l'accès au logiciel métropolitain PELEHAS,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention et tout autre document nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Valérie.

Des questions ? Madame DURAND-MOREL.

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons cette délibération, la Ville étant comme indiqué adhérente depuis plusieurs années au SAID.

Notre groupe socialiste soutient les agents du service public municipal de l'habitat, là où le contact humain et la phrase accueillante permettaient facilement de reconnaître, de désamorcer les problèmes des Bronillants, de conseiller au mieux les ménages dans leurs démarches particulières.

Nous regrettons amèrement la fermeture au public de ce service. Nous n'aurions jamais pu faire la même chose, nous, et nous le regrettons réellement. Mais nous votons quand même cette délibération.

### ***Intervention de M. le Maire***

Mais Madame DURAND-MOREL, le service, il n'est pas fermé à la population, c'est simplement sur rendez-vous, pour une meilleure efficacité. Ne faites pas les gestes. Je ne peux pas vous laisser dire, encore une fois, ce qui est faux. Comment ? Mais je ne vous ai pas coupé la parole. Bon, ok. Je vous invite à venir voir le service habitat, vous vous apercevrez qu'il fonctionne comme avant, même mieux, parce que justement c'est sur rendez-vous pour une meilleure efficacité. Et nous avons deux agents qui sont formidables, Cécile et Lætitia, qui accueillent tous les Brondillants dans de meilleures conditions. Et aussi, c'est pour des raisons de sécurité, de confidentialité, parce qu'il ne vous a pas échappé que régulièrement il y avait des personnes fortement mécontentes de tel ou tel bailleur qui venait les agresser pour se défouler. Et là au moins, on pense à nos agents et on pense aussi à la meilleure efficacité du service public. Donc Madame DURAND-MOREL, honnêtement, sur cette délibération-là, venir nous chercher là-dessus, je ne pense pas que ce fut une bonne idée.

### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 47 :**

### **HABITAT**

#### **Mise en location avec baux d'habitation des Résidences La Garenne, Alsace-Lorraine, Ferdinand Buisson et Jean Moulin**

#### **RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD**

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession des 32 logements des résidences La Garenne, Alsace-Lorraine, Ferdinand Buisson et Jean Moulin à l'Office Public de l'Habitat de la Métropole de Lyon, désormais dénommé Lyon Métropole Habitat.

Les bâtiments concernés ont fait l'objet d'une désaffectation et d'un reclassement du domaine public scolaire, exception faite de 4 logements qui devaient être maintenus dans le domaine public de Lyon Métropole Habitat.

Cette cession n'ayant pas pu avoir lieu, il convient aujourd'hui d'abroger cette décision de cession et de maintenir les quatre logements dans le domaine public de la Commune.

L'abrogation de cette décision de cession aura pour effet de maintenir les 32 logements dans le patrimoine de la Commune, dans son domaine privé.

La sortie du domaine public entraîne de nouvelles modalités de contractualisation avec les occupants.

Les logements concernés devront désormais faire l'objet de baux d'habitation de droit commun pour lesquels la Ville appliquera la réglementation concernée, plus précisément en ce qui concerne le montant des loyers.

Ces baux d'habitation seront conclus pour les nouveaux occupants dès lors que la délibération sera exécutoire.

En ce qui concerne les occupants actuellement en place, la substitution par de nouveaux baux d'habitation leur sera proposée à échéance de leur convention.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ABROGER** la décision de céder les logements situés 27 rue Guynemer, 43 avenue Ferdinand Buisson, 67 rue Christian Lacouture et 36 rue Alsace Lorraine à l'Office Public de l'Habitat de la Métropole de Lyon désormais dénommé Lyon Métropole Habitat,
- **MAINTENIR** les 4 logements susvisés dans le domaine public de la Commune,
- **APPROUVER** le principe de la mise en place de baux d'habitation de droit commun selon la réglementation applicable en l'espèce :
  - à compter du caractère exécutoire de la délibération pour tout nouvel entrant dans l'un des 32 logements des quatre bâtiments d'habitation situés au 27 rue Guynemer (Jean Moulin), au 43 avenue Ferdinand Buisson, au 67 rue Christian Lacouture (La Garenne) et 36 rue Alsace Lorraine (Alsace Lorraine),
  - à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 par les occupants actuellement liés à la Commune par une convention d'occupation précaire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Valérie.

Des questions ? Madame MOREL, Monsieur COURT, Madame BADIN.

Madame MOREL.



### ***Intervention de Mme Lucile MOREL***

Merci. La vente de ces logements à Lyon Métropole Habitat a été actée par le Conseil Municipal en 2018, à la suite d'une consultation de plusieurs opérateurs, procédure d'ailleurs que vous n'avez pas déniée mettre en œuvre pour la récente vente des terrains communaux du Rebufer.

Je rappelle que les critères de sélection étaient :

- le volume des travaux proposés,
- le reste à charge des locataires,
- le prix d'achat.

Vous affirmez aujourd'hui, alors que le processus de cession était en cours, je cite : «*Cette cession auprès de Lyon Métropole Habitat n'ayant pu avoir lieu*», nous voudrions en connaître les raisons. Mais sachant que nous ne voyons aucune raison que cet office l'ait refusée, la seule raison qui nous paraît crédible, c'est votre volonté politique de ne pas la faire aboutir, mais vous allez sans doute nous dire le contraire.

Nous souhaitons également que vous nous fassiez part des nécessaires plans de rénovation que vous avez prévus, compte tenu des diagnostics techniques déjà effectués.

La proposition de LMH d'une acquisition en l'état pour un montant de 2 millions d'euros s'accompagnait en effet de l'engagement de la réalisation d'un programme de travaux annoncé de 1,8 million, somme absente de vos prévisions dans le ROB.

Beaucoup de villes ont opéré de telles cessions : Villeurbanne, Saint-Priest. Mais dites-nous si nous nous trompons, car les offices HLM, contrairement aux collectivités locales, ont la possibilité d'accéder à des prêts de la Caisse des Dépôts bien plus avantageux pour réaliser des travaux de rénovation à l'image de ce que nous avons fait sur la résidence Marius Ledoux, et ces travaux sont aujourd'hui indispensables pour ces résidences. Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui, puisque vous vous apprêtez à les mettre en location, cela ne doit donc pas vous poser de problème, à quelle classe énergétique appartiennent ces logements et sur quelle base les loyers vont être fixés ? De même, quels seront les critères d'attribution de ces logements ?

Cette délibération allant à l'encontre des intérêts de la Ville de Bron et des locataires présents ou futurs de ces résidences, nous voterons contre. Merci.

### ***Intervention de M. le Maire***

Je vais laisser mes élus répondre sur les autres sujets. Moi, je vais juste vous répondre sur le critère d'attribution. Il va enfin y avoir des critères d'attribution. Voilà, Madame MOREL. Je n'en dis pas plus. Et des critères transparents d'attribution, pardon.

Marc.

### ***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Bien, donc pour vous répondre un plan d'investissement prévu pour rénover les appartements, de mémoire, on en a déjà rénové 4, et donc c'est 4 à 5 par an.

Et le loyer, pour répondre également à votre question, dépendra de l'état de l'appartement et donc du fait que les rénovations aient bien eu lieu, d'une part, et du marché.

Alors s'agissant du fait que ça contrevient à l'intérêt de la commune, ben non. Quand on a un patrimoine aussi bien placé, je parle donc du patrimoine qui a été évoqué (Ferdinand Buisson, Alsace-Lorraine, La Garenne, etc.), et qu'on l'entretient et qu'on le développe, on développe son patrimoine en fait, on l'améliore et donc on crée de la valeur pour la collectivité. Donc non, ça ne va pas à l'encontre des intérêts de la collectivité.

Dernier point, Monsieur le Maire pourra en dire un peu plus, mais on prévoit un partenariat avec l'Ecole de Santé des Armées de manière à permettre le logement des Santards et donc là, on vient en fait avec cette dynamique servir tout simplement le territoire et permettre le maintien des services de santé des armées sur notre territoire. Et

sachez qu'ils ont de grandes difficultés à loger leurs étudiants, c'est vrai pour le service de santé des armées et globalement tous les services des armées sur Lyon et donc on vient offrir un service au territoire qui répond à un réel besoin.

### ***Intervention de M. le Maire***

Il y avait deux autres prises de parole. Monsieur COURT.

### ***Intervention de M. Rémi COURT***

Oui, donc je vais venir en écho à l'intervention de Madame MOREL. Donc, comme indiqué par Madame BOULARD, la municipalité dispose actuellement de 32 logements déclassés du domaine public scolaire. Le Conseil Municipal, lors du mandat précédent, avait délibéré en faveur d'une vente de ces logements au bailleur social LMH. À présent, la majorité municipale veut revenir sur cette décision, pour conserver une gestion directe de ces logements.

Le choix de l'ancienne majorité était motivé par plusieurs objectifs : proposer une nouvelle offre de logements sociaux dans un contexte de diminution du nombre de ces logements sociaux dans la Ville, avec entre autres la démolition de l'UC1 et la rénovation du quartier de Parilly. Ces tendances sont confirmées aujourd'hui et l'intérêt du maintien d'une offre de logements sociaux est toujours pertinent.

D'autre part, la vente de ces logements à LMH présente un deuxième avantage : éviter à la Ville des frais très importants du fait de leur réhabilitation nécessaire, dont on vient de parler. Il s'agit en effet de bâtiments anciens, dégradés, pour lesquels il est nécessaire de réinvestir. Les bailleurs sociaux disposent de moyens d'ingénierie de financement pour cela.

La vente de ces logements aurait aussi permis d'obtenir des fonds et ainsi d'éviter de vendre un terrain qui va amener à densifier le secteur d'Albert Camus, alors même que l'équipe actuelle promettait de ne pas densifier justement la Ville. Mais là bon, on a pu en débattre au Conseil Municipal précédent.

Et enfin, la mairie n'est pas un bailleur, contrairement aux offices publics d'habitat qui sont eux des acteurs publics du logement. Nous sommes à une époque où les bailleurs municipaux disparaissent et où les bailleurs fusionnent pour être plus efficaces et mutualiser leurs moyens.

Notre groupe, à ce titre, votera également contre la délibération.

### ***Intervention de M. le Maire***

Monsieur COURT, je vais vous répondre très rapidement. Je suis d'accord avec tout ce que vous venez de dire, mais il y a une information que vous n'avez pas. Est-ce que vous trouvez ça normal que par exemple pour un T3 des personnes avec des revenus de 2 000 € payent un loyer qui doit être de 250 € ou 300 € ? Si vous voulez, les intentions sont bonnes et effectivement quand je suis arrivé, j'ai demandé la liste des personnes qui habitent dans ces appartements, parce qu'effectivement je trouve ça tout à fait normal et bien que la Ville puisse bénéficier... Parce que là on parle des 32 logements, mais au total, le parc de la Ville à peu près c'est une soixantaine de logements, à peu près à quatre ou cinq près, je n'ai plus le chiffre en tête, mais je peux vous assurer, pas tous, mais quand on voit la liste des personnes qui occupent ces appartements, avec le montant de leurs revenus versus le montant du loyer, vous le premier, vous auriez crié au scandale. Donc là maintenant, l'idée ce n'est pas effectivement de mettre dehors toutes les personnes dont la présence n'est pas justifiée, mais au fur et à mesure que les appartements se libèrent ou au fur et à mesure qu'on rénove les appartements, parce que c'est le moyen qui nous permet de relever le prix... Effectivement, un appartement T3, on va le mettre au prix du marché. Ça permet de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville, parce qu'à un moment, je ne vais pas en dire plus, parce que je n'ai pas envie... Mais voilà, je vous assure, je pense qu'à notre place, vous auriez eu la même réaction que nous. Vos intentions sont bonnes et je les partage, mais je peux vous assurer qu'il n'y a aucun résident de l'UC1 qui habite dans les appartements Ville. Voilà. Donc ça là-dessus, je suis tout à fait dispo à en parler au bureau, mais je peux vous assurer qu'on essaye de faire au mieux sur ce dossier-là.

Effectivement, on n'a pas vocation à être une régie ou à être une agence immobilière, on a vocation simplement à ce que chacun paye le prix juste et voilà. Et effectivement, c'est un moyen aussi, parce qu'une soixantaine

d'appartements au prix juste, je peux vous assurer que c'est une manne financière, on va se dire les choses, moi je ne m'en cache pas, pour la Ville. Mais voilà, vraiment, pas venir nous chercher sur le fait qu'on va mettre dehors des pauvres gens, puisque la très grande majorité d'entre eux pourrait très bien payer un appartement dans le privé.

Il y avait une troisième intervention, je crois. Madame BADIN.

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Oui, je crois que mon collègue Rémi COURT n'a pas du tout abordé le sujet que vous essayez de lui faire dire, mais bon. Moi, j'ai une question très simple, j'ai demandé un document en commission 1 que je n'ai pas reçu et je n'ai pas non plus reçu de petit message me disant : «On le cherche. On ne l'a pas trouvé». Enfin voilà, je voulais juste le signaler, puisqu'on a évoqué les commissions.

***Intervention de M. le Maire***

C'était quel document, Madame BADIN ?

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

C'est la décision du tribunal administratif.

***Intervention de M. le Maire***

Oui, vous nous l'avez demandée en fin de semaine dernière.

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Je l'ai demandée en commission.

***Intervention de M. le Maire***

Oui, semaine dernière.

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Pour préparer ce Conseil.

***Intervention de M. le Maire***

Oui, d'accord, semaine dernière. Donc ne vous inquiétez pas, au pied du sapin, d'ici Noël, vous l'aurez le document. On n'a rien à cacher.

D'autres questions qui ont un rapport avec le sujet Madame BADIN ? Non, c'est bon.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame VELLA vote quoi ? Contre, ok.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.***

***POUR : La majorité municipale***

**CONTRE** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi, GALVAO Filipe. et MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile, VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure

## **DELIBERATION N° 48 :**

### **URBANISME**

#### **Secteur Genêts Kimmerling : Conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) et Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO)**

#### **RAPPORTEURE : MME ÉVELYNE BRUNET**

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

L'opération du Projet Urbain Partenarial (PUP) Bron Genêts Kimmerling fait partie de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

Ce projet est porté par quatre opérateurs : la SIER, UTEI, Est Métropole Habitat (EMH), Rhône Saône Habitat (RSH). Il prévoit la création d'environ 24 319 m<sup>2</sup> de surface de plancher (logements et commerces), ce qui correspond un petit peu à l'OAP n° 5 qui était dans le PLU voté dernièrement à la Métropole.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un développement urbain élargi d'environ 23 000 m<sup>2</sup>, dit «secteur Genêts Kimmerling». Il est délimité par la route de Genas (au Nord), le chemin du Vinatier (à l'Ouest), la rue Georges Clémenceau (à l'Est) et l'impasse Chapuis (au Sud). Vous avez un plan qui est joint, si vous voulez vraiment situer géographiquement ce quartier.

La programmation du projet prévoit la construction d'environ 310 logements répartis de la manière suivante :

- 65 logements sociaux,
- 43 logements en Bail Réel solidaire,
- 199 logements en accession libre.

Sur la partie commerces, 2 495 m<sup>2</sup> de locaux en rez-de-chaussée correspondant à la relocalisation des deux magasins déjà présents sur le secteur que vous devez peut-être connaître : La Vie Claire et Lidl.

En considérant l'intérêt de ces projets et l'engagement des opérateurs privés à financer la partie du coût des équipements publics induits par leurs projets immobiliers, la Métropole de Lyon et la Ville acceptent de programmer la réalisation des équipements permettant la mise en œuvre du projet tels que des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces verts ainsi que la réalisation de 3,1 classes dans le cadre de la création du groupe scolaire des Genêts.

Le coût de ces équipements est réparti entre les différents opérateurs immobiliers développant des opérations sur le périmètre élargi de participations, à proportion des besoins générés par chaque opération. A ce titre, il est prévu la signature de quatre conventions de PUP. Vous avez les conventions en annexe avec toutes les modalités techniques et financières, donc je ne vais pas les reprendre.

La Ville sera signataire des conventions en qualité de bénéficiaire des participations destinées à financer les équipements communaux et la part communale des raccordements électriques. Les participations des opérateurs en faveur de la Ville s'élèveront à :

- 1 705 000 € correspondant au financement des 3,1 classes,
- 100 618 € pour les équipements d'infrastructures diverses,
- 216 556 € au titre des raccordements ENEDIS.

Il y a également la mise en place d'une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage, puisque la réalisation des équipements et des promoteurs demandent à ce qu'il y ait une cohérence d'ensemble sur la maîtrise d'ouvrage. La Maîtrise d'ouvrage sera donc donnée à la Métropole de Lyon, ce sera plus facile.

Vous avez également la convention qui détermine toutes les annexes. Cette convention précise les modalités d'intervention de la Métropole en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financière entre la Métropole et la Ville.

La participation de la Ville de Bron, correspond au coût des ouvrages destinés à lui être remis, est estimée à environ 123 810 €. A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la Ville.

Je vous précise juste que le PUP des Genêts a été présenté en réunion publique en septembre 2022 aux habitants du quartier. La Métropole était présente. Tout a été travaillé, notamment tout ce qui est les espaces verts. Il a été précisé par les promoteurs que justement les constructions se feraient avec les normes en vigueur, notamment, alors ils annoncent RT2012 dans les conventions, mais à l'heure actuelle l'application c'est les RT2020, ça je le précise.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le périmètre élargi de participation sur le «secteur Genêts Kimmerling», pour une durée de 15 ans,
- **APPROUVER** la convention de PUP n° 1 à passer entre la Métropole, la Ville et les sociétés Est Métropole Habitat et UTEI sur l'îlot A, à l'angle du chemin du Vinatier et de la route de Genas prévoyant :
  - sur l'îlot A nord, par la société EMH, la construction de 46 logements (environ 3 098 m<sup>2</sup> de SdP) ainsi que 495 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux,
  - sur l'îlot A sud, par la Société UTEI, la construction de 69 logements (environ 5 176 m<sup>2</sup> de SdP),
- **APPROUVER** la convention de PUP n° 2 à passer entre la Métropole, la Ville et la société SIER, sur les îlots B et C, à l'angle de la route de Genas et de la rue Georges Clémenceau prévoyant :
  - sur l'îlot B, par la société SIER, la réalisation de 66 logements (environ 4 303 m<sup>2</sup> de SdP) ainsi que 2 000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux,
  - sur l'îlot C, par la société SIER, la construction d'un programme de 30 logements (environ 2 599 m<sup>2</sup> de SdP),
- **APPROUVER** la convention de PUP n° 3 à passer entre la Métropole, la Ville de Bron et les sociétés UTEI et RSH, sur l'îlot D, à l'angle de la rue de l'Industrie et du chemin du Vinatier, prévoyant :
  - sur l'îlot D1-D2, par la société Rhône Saône Habitat, la construction de 37 logements (2 476 m<sup>2</sup> de SdP),
  - sur l'îlot D3-D4-D5-D6, par la société UTEI, la construction de 62 logements (4 172 m<sup>2</sup> de SdP),
- **APPROUVER** la Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec la Métropole de Lyon pour un montant d'environ 123 810 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de PUP ainsi que la Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO) avec la Métropole et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous en remercie.

### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Evelyne.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BADIN.

### ***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Oui, je vais être très rapide. Je voudrais juste saluer sur ce PUP l'utilisation du référentiel habitat durable de la Métropole. De souligner le fait qu'il y ait l'apparition des baux réels solidaires qui sont une bonne chose à notre sens, c'est le fait que des acheteurs peuvent acheter seulement les murs et sans le foncier, ce qui diminue considérablement le coût immobilier pour des acquéreurs modestes. De souligner aussi la volonté d'insérer des personnes qui sont éloignées de l'emploi dans le cadre de clauses d'insertion qui peuvent être mises dans les marchés, dans le cadre de ce PUP. Et de saluer enfin, le travail de notre collègue de la Métropole dans le cadre de ce PUP. Voilà. Je vous remercie.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

**Pas d'interventions.**

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.*

**DELIBERATION N° 49 :**

**RENOUVELLEMENT URBAIN**

**ZAC Terraillon : Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la SERL du 30 octobre 2018**

**RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Terraillon, la Ville a signé en 2018 avec la SERL, qui est concessionnaire de la ZAC, une convention de participation financière fixant les modalités de versement de la participation prévisionnelle de la commune.

Cette opération publique partenariale inscrite dans le renouvellement urbain de Terraillon bénéficie de subventions de l'ANRU au titre du Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain. La nouvelle convention, signée le 13 mars 2020, prévoit un montant de subvention supérieure à la convention initiale de l'ANRU.

L'avenant proposé porte sur une baisse des montants des participations de la Ville à verser au titre des participations apportées pour l'équilibre de l'opération Terraillon pour la tranche complémentaire, et de celles apportées au titre du NPNRU.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de participation financière entre la Ville et la SERL,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes découlant de ce projet.

***Intervention de M. le Maire***

Merci, Evelyne.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***



**DELIBERATION N° 50 :**

**MODIFICATION DE TARIFS**

**Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon - tarifs applicables pour l'année 2023**

**RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY**

Comme chaque année également, dans le cadre du contrat de délégation de service public extérieur des pompes funèbres, le Conseil Municipal se prononce sur les tarifs proposés par le Pôle Funéraire.

Les propositions pour les tarifs 2023 sont les suivantes :

- augmentation de 6 % sur l'ensemble des tarifs,
- création de forfaits 4 à 6 jours à la Chambre Funéraire de Lyon,
- augmentation ciblée afin de revaloriser les activités déficitaires.

Compte tenu de tous ces éléments, il nous est donc demandé d'accepter les tarifs proposés par le Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les tarifs proposés par le Pôle Funéraire Public Métropole de LYON tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé pour l'année 2023.

***Intervention de M. le Maire***

Merci.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

**DELIBERATION N° 51 :**

**MODIFICATION DE TARIFS**

**Parc Cimetière de la Métropole de Lyon site de Bron  
Tarifs applicables pour l'année 2023**

**RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY**

Bon, là c'est le Parc Cimetière de la Métropole de Lyon sur le site de Bron.

Chaque année, le Conseil Municipal de la Ville donne son avis sur la réactualisation des tarifs du Parc Cimetière de la Métropole.

Les tarifs augmentent, bien sûr, compte tenu des énergies et des produits. Cette réactualisation correspond à une augmentation des tarifs de 3,79 %.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les tarifs proposés par la Métropole de Lyon pour le parc Cimetière de la Métropole de Lyon site de Bron pour l'année 2023 tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé.

***Intervention de M. le Maire***

Merci, Jacqueline.

**M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

**Monsieur le Maire passe au vote**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.***

## **DELIBERATION N° 52 :**

### **CULTURE**

#### **Avenant à la convention DSP pour la gestion du cinéma LES ALIZÉS**

#### **RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE**

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 1991, le festival Drôle d'endroits pour des Rencontres se déroule chaque année, le 3<sup>ème</sup> week-end du mois de janvier. Jusqu'alors porté par l'association Les Amis du Cinéma, cette dernière ne souhaite plus poursuivre l'organisation et la gestion du festival en 2023.

La Ville souhaitant maintenir cet évènement phare de la programmation artistique brondillante, il est proposé, en accord avec la société Bron Cinéma, délégataire retenu pour la gestion du cinéma Les Alizés, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, que ce dernier reprenne à sa charge l'organisation du festival.

Lors du Conseil Municipal du 23 juin 2022, a été délibérée la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Cinéma Les Alizés. Celle-ci précise, entre autres, que *«le délégataire s'oblige à poursuivre l'organisation du festival Drôle d'endroit pour des Rencontres, en partenariat avec l'association des Amis du Cinéma»*.

L'association des Amis du Cinéma ne souhaitant plus porter ce projet, il convient de modifier la convention en cours avec Bron Cinéma, afin d'intégrer au périmètre d'intervention du nouveau délégataire, le pilotage, l'organisation et la gestion du festival Drôle d'Endroit pour des Rencontres.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de l'avenant à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma Les Alizés, qui modifie l'article 2.b du chapitre 1 concernant les missions du délégataire,
- **ACCEPTER** le versement d'une subvention de 5 000 € pour accompagner le projet.

#### ***Intervention de M. le Maire***

Merci, Pascal.

Y a-t-il des questions ? Madame DURAND-MOREL.

#### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Merci, Monsieur le Maire. Comment notre groupe peut-il admettre que les associations voient baisser leur subvention et que pour maintenir un festival de cinéma raccourci de deux jours, vous donniez à une société privée, Bron Cinéma en l'occurrence, la somme de 5 000 € d'argent public ?

Dans le projet de contrat voté le 23 juin, l'URFOL s'engageait à poursuivre le festival, sans mention de subvention supplémentaire. Votre adjoint nous a dit qu'il était trop tard pour être éligible aux subventions de la Région, et a ainsi présenté l'aide de 5 000 € d'argent public.

Enfin, si vous n'aviez pas la majorité dans cette assemblée, le financement du cinéma pourrait devenir vacillant, car il est bien tard encore pour le voter, pour voter cette somme.

Depuis, le Conseil Municipal du 23 juin dernier, vous nous affirmiez, je cite : *«La constitution de la société Bron Cinéma, filiale de l'URFOL Cinéma, serait spécifiquement dédiée à l'exploitation du Cinéma Les Alizés»*. Nous avons donc approuvé le choix de ce délégataire. Mais nous nous sommes procuré les statuts de Bron Cinéma :

«La société URFOL [je cite] conclut le présent contrat au nom de la société en formation Bron Cinéma qu'elle entend constituer pour l'exploitation du cinéma Les Alizés et la société Bron Cinéma se substituera alors à la société URFOL dès son immatriculation au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre dernier». Et encore une fois, aucune information ne nous fut donnée sur cette nouvelle société ni sur ses statuts, pourtant déposés le 8 juin 2022 au greffe de Lyon. La société Bron Cinéma peut donc aussi exploiter tout établissement de spectacle et d'attraction, avec ou sans adjonction, de restaurant, de café, de buffet. Elle peut encore constituer, acquérir, installer, vendre, échanger ou mettre à bail. Alors de quoi s'agit-il réellement, Monsieur le Maire ? Pourquoi n'avons-nous pas été avertis ?

La délibération de la DSP indiquait encore que le délégataire reprendrait l'ensemble des salariés titulaires du contrat de travail au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et vous, vous affirmiez qu'il n'y aurait pas de suppressions de poste. On en est où ?

Par manque de clarté éthique et par manque de rigueur sur ce que vous avez fait, de ce qui était une partie de l'histoire et de l'âme de Bron, et en attendant des réponses claires, mon groupe s'abstiendra sur cette délibération.

***Intervention de M. le Maire***

Madame DURAND-MOREL, vous avez bien dit par «manque d'éthique» ?

***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Absolument et je l'ai dit exprès, Monsieur.

***Intervention de M. le Maire***

D'accord. Bon ok.

On passe au vote.

***Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE***

Je peux dire un mot, très rapidement ?

***Intervention de M. le Maire***

Oui, toi qui as de l'éthique.

***Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE***

Je veux juste dire qu'effectivement nous on avait tenu parole, puisqu'il y avait effectivement une reprise de l'ensemble des salariés, ce qui est fait actuellement même s'il y a beaucoup d'absents. Ils sont tous repris quand même. Par contre, Les Amis du Cinéma nous ont fait des pieds et des mains pour maintenir une certaine forme d'animation et ça, par contre, ils ne respectent pas leur parole. Au moment où il faut organiser le festival, il n'y a plus personne. Donc voilà, on est un peu obligé de trouver une solution. Et encore une fois, comme je l'ai dit avant-hier, si on n'avait pas maintenu Drôle d'endroit, on nous l'aurait reproché. On le maintient avec un peu de sous, on nous le reproche quand même. Donc on ne sait pas bien comment faire.

***Intervention de M. le Maire***

C'est bon, Madame DURAND-MOREL. Je vais aller plus loin. Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi à partir du moment où vous êtes élue, Madame DURAND-MOREL. Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous avez dit tout à l'heure : «par manque d'éthique», honnêtement. Si j'avais dit ça, mais je serais déjà assigné en correctionnel par votre groupe.

Le cinéma, c'est quoi ? il y a eu un engagement, comme tu l'as dit Pascal, par l'association Les Amis du Cinéma pour perdurer, pour continuer. Je rappelle juste que l'on avait proposé à l'association du cinéma, de prendre en DSP la gestion du cinéma, ils n'ont pas voulu. On respecte. Avec la présidente Magali GARCIA, il y avait un engagement, il y avait une envie de continuer le travail ensemble, parce que je sais tout ce qui a été dit. Il y a une petite musique qui a été de dire : «Oh là là, on veut la fin du cinéma», alors que tout le monde sait que ce n'est pas vrai, bien orchestré par certains que vous connaissez bien. Et donc, on part effectivement au moment de signer la DSP cet été en disant : «Drôle d'endroit pour des Rencontres, sera toujours géré par l'association», et il était bien prévu de verser une subvention.

On a reçu dans le bureau au mois d'octobre ou novembre, avec Pascal MIRALLES, Magali GARCIA et un autre membre du bureau qui nous ont clairement dit que l'ambiance au sein de l'association, qui n'avait rien à voir avec le passage en DSP, était tellement désastreuse et catastrophique, notamment à cause d'une certaine gestion durant le COVID, je pense que vous êtes plus au courant que nous, et de ce fait là, il y avait un tel ras-le-bol de celles et ceux qui maintenaient l'association à flot et de celles et ceux qui étaient totalement éloignés des petites guéguerres politiciennes, etc. Bref, les vrais amoureux du cinéma étaient dégoûtés par les noyaux de taches qui étaient en train de se faire. La vérité, elle est là, vous le savez aussi bien que moi et c'est pour ça que ça, vous n'en avez pas parlé. Et suite à ça, on a reçu effectivement un mail ou par téléphone, on nous a dit qu'ils ne voulaient plus s'en occuper et même d'ailleurs, ils voulaient arrêter l'association et donc l'association va s'arrêter.

A partir du moment où l'association n'a pas respecté ses engagements, mais pour des raisons que l'on comprend vu l'ambiance détestable et pourrie qu'il y avait à cause de certains, on a dit nous on continue. Mais imaginez un seul instant si on n'avait pas continué le festival, vous auriez été la première à dire qu'on mettait fin à la culture. Donc pour continuer ça, effectivement, c'est le nouveau délégué qui va le prendre en charge, et la subvention prévue, qui était fléchée pour l'association, sera fléchée au niveau de la DSP. Je pense qu'ici tout le monde comprend ce système-là. C'est tout, Madame DURAND-MOREL, voilà.

Mais vous savez, et là, on va passer au vote, mais juste pour dire que c'est la période des fêtes, période de Noël, une période de bienveillance, je vous invite vraiment à prendre du recul, prendre un peu de hauteur pendant les fêtes, et je le dis en toute amitié républicaine, parce qu'il y a certains mots qui j'espère dépassent vos pensées, mais on ne peut pas tout dire ici, dans cet hémicycle. Dire qu'on manque d'éthique, honnêtement, je ne trouve pas ça très élégant et surtout ce n'est pas digne d'une élue.

#### **M. le Maire demande s'il y a d'autres interventions**

Pas d'interventions.

#### **Monsieur le Maire passe au vote**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Stéphanie VELLA fait quoi ? Elle s'abstient, très bien.

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.*

**POUR** : La majorité municipale

**ABSTENTION** : MM. ANGOSTO Jean-Pierre, BOUABDALLAH Djamel, BOUDEBIBAH Djamel, COURT Rémi, GALVAO Filipe. et MMES DURAND-MOREL Claire, MOREL Lucile, VELLA Stéphanie, MECHKAR Nesrine, BADIN Anne-Laure

Juste avant de terminer, je voudrais remercier tous les services, tous les agents qui ont participé à la préparation de ce long Conseil.

Je voudrais également vous annoncer une bonne nouvelle. Ce matin a eu lieu la vente aux enchères du fonds de commerce de la boucherie Gandelin, avenue Camille Rousset, et on a eu un repreneur, un jeune qui a 26 ans, bientôt 27, qui est donc jeune boucher, qui a à peu près 10 ans de formation. Et donc il a fait une offre au prix, c'était le seul donc c'est bon, on a officiellement un repreneur depuis ce matin. Donc c'est de la boucherie traditionnelle, avec une partie traiteur qui manquait dans le centre-ville, pour une ouverture mi-janvier, fin janvier 2023. Donc je voudrais remercier mon élue Nathalie BRAMET et puis tout le service commerce qui, encore une fois, a montré un vrai dynamisme pour le retour des petits commerces qui manquaient tant ici. Voilà.

Djamel, on a respecté le temps, c'est bon pour le match ? On a prévu de retransmettre le match ici, donc pour celles et ceux qui veulent le voir ici, n'hésitez pas à venir avec nous et en tout cas, à vous toutes et à vous tous, je vous souhaite du fond du cœur un très joyeux Noël. Merci à vous tous.

*La séance est levée à 19h50.*